

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 4 juillet 2013

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 4 juillet 2013

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Compte de Gestion de l'exercice 2012.
M. TOULOUZE	2° -	Compte Administratif de l'exercice 2012.
M. TOULOUZE	3° -	Affectation du résultat de l'exercice 2012 du Budget Principal et des Budgets Annexes.
M. TOULOUZE	4° -	Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.
M. TOULOUZE	5° -	Budget Supplémentaire de l'exercice 2013.
Mme FRITSCH- RENARD	6° -	Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2012.
M. JEAN	7° -	Création de la SPL « Metz Métropole Moselle Congrès » chargée de la réalisation du futur Centre des Congrès.
M. LIOGER	8° -	ZAC de l'Amphithéâtre - Modification du dossier de création.
M. LIOGER	9° -	ZAC Amphithéâtre - Approbation du compte rendu financier annuel à la Collectivité.
M. LIOGER	10° -	ZAC Amphithéâtre - Révision des modalités de paiement du rachat des infrastructures constituant les abords du Centre Pompidou.
M. LIOGER	11° -	ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du compte rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.
M. LIOGER	12° -	ZAC des Coteaux de la Seille - Avenant à l'acte d'apport relatif au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la Ville de Metz et la SAREMM.
M. KOENIG	13° -	Requalification urbaine du site de Bon Secours - Convention d'étude Ville de Metz - SAREMM.
M. TRON	14° -	Conventions de mandat à la SPL SAREMM : restaurant scolaire de la Corchade et piscines.
M. JEAN	15° -	Création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) entre la SAREMM et la SEBL.

M. TRON	16° -	Projet de reconstruction du Pont Lothaire.
Mme FERRARO	17° -	Halte ferroviaire de Metz Nord - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Régional de Lorraine : « Pour un développement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor ».
M. TRON	18° -	Carrefour giratoire route de Woippy : convention avec le Département de la Moselle.
M. TOULOUZE	19° -	Régularisation de la vente de terrains EPFL dans la ZAD de Metz Sud et la zone de Vallières - Application des nouvelles modalités d'actualisation et de la réforme du régime de la TVA immobilière.
M. GANDAR	20° -	Délégation du droit de priorité dont la Ville de Metz est titulaire au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.
Mme SAADI	21° -	Acquisition d'emprises foncières appartenant à MHT dans le cadre de la restructuration du site des anciens ateliers municipaux de la Ville de Metz - rue Hinzelin.
Mme DE OLIVEIRA	22° -	Création de l'Association QuattroPole.
Mme SALLUSTI	23° -	Intégration des Bibliothèques Médiathèques de Metz dans la Bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.
Mme BORI	24° -	Subvention aux associations périscolaires - Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.
Mme BORI	25° -	Avenant au contrat enfance jeunesse.
Mme BORI	26° -	Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.
M. SCUDERI	27° -	Partenariat développé avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Centre social Pioche et la Halte-Garderie les Marmousets.
M. SCUDERI	28° -	Ouverture d'un espace associatif éco-citoyen sur les Hauts de Vallières.
Mme KAUCIC	29° -	Versement de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Plan de Lutte contre les Discriminations.
M. NZIHOU	30° -	Tours du Limousin : conventions avec Metz Habitat Territoire.
Mme SALLUSTI	31° -	Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre des actions citoyennes et de l'accueil des nouveaux arrivants.
M. KOENIG	32° -	Versement d'une subvention à l'association Travailler en Moselle.
M. DARBOIS	33° -	Attribution d'une subvention à l'Association Mob d'Emploi.

M. SCUDERI	34° -	Metz Plage - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.					
M. SCHUMAN	35° -	Nuit Blanche Metz Sixième Edition.					
Mme RIBLET	36° -	Moselle Open - Autorisation de mener un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence.					
Mme RIBLET	37° -	Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2013.					
M. LEKADIR	38° -	Organisation à Metz des Assises Internationales du Journalisme et de l'Information, les 5, 6 et 7 novembre 2013 : convention de partenariat.					
Mme MEDOC	39° -	Aides au démarrage de la saison 2013/2014 pour les associations sportives.					
M. BELHADDAD	40° -	Versement de subventions aux clubs sportifs.					
M. SCUDERI	41° -	Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.					
Mme MEDOC	42° -	Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif envie d'agir.					
M. LEKADIR	43° -	Financement de la manifestation « Etudiant dans ma ville ».					
Mme MERTZ	44° -	Dénomination de voie publique.					
M. PAYRAUDEAU	45° -	Protocole d'accord transactionnel – Société DEXIA DS Services – Système intégré de gestion des frais médicaux avec tiers payant.					
M. le Maire	46° -	Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.					
	47° -	Questions orales.					
		SEANCE A HUIS CLOS					
M. TOULOUZE	1° -	Créances irrécouvrables admises en non-valeur et remises					

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 4 juillet 2013, à 16h05, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 28 juin 2013.

gracieuses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN (arrive au point 2), Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI (quitte au point 8), M. Jacques TRON (arrive au point 5), Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point 2), M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 2 et quitte au point 46), Mme Marielle OLESINSKI (quitte au point 2), M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI (arrive au point 2 et quitte au point 46), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI (arrive au point 7 et quitte au point 46), M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Huguette KNECHT (quitte au point 16), M. Pierre GANDAR (arrive au point 2), Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER (arrive au point 2 et quitte au point 43), M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER (arrive au point 5), M. Stéphane MARTALIE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF (quitte au point 32), Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER (arrive au point 5 et quitte au point 24).

Absents avant voté par procuration :

- M. Thierry JEAN (procuration à M. Richard LIOGER)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Antoine FONTE)
- Mme Danielle BORI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Anne FRITSCH-RENARD)
- Mme Marielle OLESINSKI (procuration à M. Jacques TRON)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Danielle HEBER-SUFFRIN (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Thomas SCUDERI)
- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- Mme Huguette KNECHT (procuration à M. Pierre GANDAR)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à M. Dominique GROS)
- Mme Martine CARRE-VERDIER (procuration à M. Stéphane MARTALIE)
- Mme Brigitte LEBLAN (procuration à M. René DARBOIS)
- Mme Catherine OASI-SCHAEFER (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Maryse BRESSON (procuration à Mme Christiane PALLEZ)
- Mme Laure DUPONT (procuration à M. Jacques MARECHAL)
- Mme Dominique BOH-PETIT (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Anne STEMART (procuration à M. Jérémy ALDRIN)
- M. Alain HETHENER (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN)

Absente excusée : Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

A la demande de Madame BORI, Monsieur le Maire propose d'avancer l'ordre de passage des points 24, 25 et 26.

Intervention de: M. Emmanuel LEBEAU.

Après discussion et vote la proposition est : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 50: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCO, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 1: M. Emmanuel LEBEAU.

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Pierre GANDAR, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THIL pour une proposition de motion sur le maintien de la Cour d'Appel de Metz déposée par Monsieur THIL et Mme ZIMMERMANN (annexe 1).

M. THIL, rapporteur, expose:

Répondant à des questions posées par plusieurs parlementaires, le Ministre de la Justice a confirmé qu'une étude était engagée pour rationaliser l'organisation des Cours d'Appel.

Il est donc indispensable que tous les élus et toutes les forces vives du Département de la Moselle se mobilisent pour obtenir le statu quo, d'autant plus que des rumeurs laissent entendre qu'il ne pourrait y avoir, à l'avenir, qu'une seule Cour d'Appel par région, et donc l'existence même de la Cour d'Appel de Metz pourra être menacée au profit de celle de Nancy.

Le monde judiciaire messin est en alerte et attentif à ce que Metz garde sa Cour d'Appel.

Il convient que le Conseil Municipal de Metz fasse connaître sa grande vigilance sur ce point, comme il l'avait déjà fait lors de la réforme conduite par la Garde des Sceaux du précédent Président de la République.

Du point de vue de l'Histoire, il y a lieu de rappeler que la Cour d'Appel de Metz, héritière de l'ancien et prestigieux Parlement de Metz, n'a été supprimée que par les autorités prussiennes compétentes à partir de 1870 et qu'il a fallu attendre le Président Pompidou pour son rétablissement.

Outre l'histoire, on peut observer, sur un plan qualitatif, que l'Alsace et la Moselle, particulièrement attachées au droit local, doivent posséder deux Cours d'Appel, spécialisées en cette matière.

Ainsi, après cassation éventuelle, seul le maintien des deux Cours dont celle de Metz permet le traitement de ces affaires particulières devant une autre juridiction que celle d'avant cassation, comme il est de principe.

Selon les critères de gestion quantitative, il faut noter que la Cour d'Appel de Metz est classée dans le milieu du deuxième groupe du tableau des Cours qui compte trois catégories (les plus importantes, les moyennes et les plus petites).

En effet, bien que cette Cour soit départementale, on observe qu'elle traite autant sinon plus d'affaires que celle de Nancy, par exemple, qui est commune aux trois autres départements lorrains.

Enfin, si la rationalisation voulue par certains en faveur d'une Cour d'Appel par Région, ce qui n'est pas le vœu de ce Conseil, il est rappelé si besoin était que Metz est le chef-lieu de la Région Lorraine.

Pour l'ensemble de ces éléments et de ces motifs,

Le Conseil Municipal de Metz demande aux Autorités de la République, et notamment à Madame la Garde des Sceaux, de bien veiller à maintenir dans ses décisions à venir la Cour d'Appel de Metz.

EXAMEN DE LA MOTION

<u>Interventions de:</u> M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jacques MARECHAL, M. le Maire.

Après discussion et vote la motion de M. Patrick THIL et Mme Marie-Jo ZIMMERMANN est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 51:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure

DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Pierre GANDAR, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-1: Compte de Gestion de l'exercice 2012:

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Le résultat du Compte Principal de Gestion, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2012 présente un excédent de recettes de 4.991.990,57 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2012 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Eaux, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2012 présente un excédent de recettes de 5.615.223,62 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2012 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion du Camping, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2012 présente un excédent de recettes de 750.426,84 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2012 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Zones, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2012 présente un déficit de 1.609.428,62 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2012 à sa clôture.

Les opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent des comptes non budgétaires, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE POUR LE COMPTE PRINCIPAL DE GESTION :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte Principal de Gestion

	Soldes au début de la gestion		Opérations	constatées au	Soldes à la clôture		
			cours de	la gestion	de la gestion		
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS	
Classes 1, 2	970 164 265,34	983 305 832,35	143 619 304,83	122 052 033,12	1 026 477 326,70	1 018 051 622,00	
Classes 4, 5	124 924 114,68	111 782 547,67	921 840 325,04	934 757 273,96	133 903 101,62	133 678 483,53	
Classes 6, 7	-	-	162 632 133,81	171 282 456,60	158 492 238,69	167 142 561,48	
	1 095 088 380,02	1 095 088 380,02	1 228 091 763,68	1 228 091 763,68	1 318 872 667,01	1 318 872 667,01	

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte Principal de Gestion

	Résultat de clôture de		Opération de		Résultats	Résultats à la clôture	
	l'exercice	précédent	l'exe	rcice	de l'e	de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS	TITRES	DEFICITS	EXCEDENTS	
	DEFICITS	EXCEDENTS	EMIS	EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS	
Investissement	1 668 762,91	-	99 764 384,22	87 703 248,29	13 729 898,84	-	
Fonctionnement	-	10 071 566,62	158 487 553,82	167 137 876,61	-	18 721 889,41	
	-	8 402 803,71	258 251 938,04	254 841 124,90	-	4 991 990,57	

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

TABLEAU 3

Valeurs inactives du Compte Principal de Gestion

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
INTITULES	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	débiteurs	créditeurs
Titres et valeurs en portefeuille (Compte 861)	309 410,00	204 679,00	514 089,00	0,00	237 099,00	237 099,00	276 990,00	0,00
Titres et valeurs chez les correspondants (Compte 862)	143 200,00	218 365,00	361 565,00	0,00	201 530,00	201 530,00	160 035,00	0,00
Compte de prise en charge (Compte 863)	0,00	218 950,00	218 950,00	452 610,00	203 365,00	655 975,00	0,00	437 025,00
TOTAUX	452 610,00	641 994,00	1 094 604,00	452 610,00	641 994,00	1 094 604,00	437 025,00	437 025,00

4) Déclare que le Compte Principal de Gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES EAUX :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion des Eaux

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	48 551 437,71	54 397 188,14	3 420 250,14	3 041 136,51	49 598 018,51	55 064 655,31
Classes 4, 5	5 854 813,73	9 063,30	11 254 741,95	11 485 268,76	5 648 606,64	33 383,02
Classes 6, 7	-	-	1 255 827,81	1 404 414,63	1 255 827,81	1 404 414,63
	54 406 251,44	54 406 251,44	15 930 819,90	15 930 819,90	56 502 452,96	56 502 452,96

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion des Eaux

	Résultat de clôture de		Opéra	ation de	Résultats à la clôture		
	l'exercic	e précédent	l'exe	ercice	de l'e	xercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS	TITRES	DEFICITS	EXCEDENTS	
	DEFICITS	EXCEDENTS	EMIS	EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS	
Investissement	-	5 861 204,18	3 233 025,88	2 853 912,25	-	5 482 090,55	
Fonctionnement	15 453,75	-	1 255 827,81	1 404 414,63	-	133 133,07	
	-	5 845 750,43	4 488 853,69	4 258 326,88	-	5 615 223,62	

3) Constate que le Compte de Gestion des Eaux, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DU CAMPING :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion du Camping

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	1 223 906,74	1 867 384,53	41 582,94	76 319,84	1 227 715,18	1 905 929,87
Classes 4, 5	644 873,98	1 396,19	1 125 806,75	1 018 857,70	772 432,83	22 005,99
Classes 6, 7	-	-	208 843,43	281 055,58	208 843,43	281 055,58
	1 868 780,72	1 868 780,72	1 376 233,12	1 376 233,12	2 208 991,44	2 208 991,44

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion du Camping

	Résultat de clôture de		Opérat	Opération de		Résultats à la clôture	
	l'exercice	e précédent	l'exe	rcice	de l'exercice		
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS	
Investissement	-	503 824,77	3 808,44	38 545,34	-	538 561,67	
Fonctionnement	-	139 653,02	208 843,43	281 055,58	-	211 865,17	
	-	643 477,79	212 651,87	319 600,92	-	750 426,84	

3) Constate que le Compte de Gestion du Camping, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES ZONES :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion des Zones

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2, 3	7 208 392,10	8 686 250,81	14 175 186,32	12 122 674,77	8 816 403,14	8 241 750,30
Classes 4, 5	1 799 083,16	321 224,45	26 762 963,17	29 850 250,50	398 314,91	2 007 743,53
Classes 6, 7	-	-	8 751 925,13	7 717 149,35	3 994 919,19	2 960 143,41
	9 007 475,26	9 007 475,26	49 690 074,62	49 690 074,62	13 209 637,24	13 209 637,24

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion des Zones

	Résultat de	e clôture de	Opérat	Opération de		Résultats à la clôture	
	l'exercice	précédent	l'exe	rcice	de l'e	xercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS	TITRES	DEFICITS	EXCEDENTS	
	DEFICITS	LACEBENTS	EMIS	EMIS	DEFICITS	LACEDENTS	
Investissement	2 468 938,55	-	9 260 903,65	10 121 831,16	1 608 011,04	-	
Fonctionnement	-	1 033 358,20	8 743 406,50	7 708 630,72	1 417,58	-	
	1 435 580,35		18 004 310,15	17 830 461,88	1 609 428,62		

3) Constate que le Compte de Gestion des Zones, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE GESTION :

1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes :

TABLEAU DES COMPTES DE GESTION CONSOLIDES

Opérations budgétaires

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Inv. Ville	1 668 762,91	-	99 764 384,22	87 703 248,29	13 729 898,84	-
Fonct. Ville	-	10 071 566,62	158 487 553,82	167 137 876,61	-	18 721 889,41
Inv. Eaux	-	5 861 204,18	3 233 025,88	2 853 912,25	-	5 482 090,55
Fonct. Eaux	15 453,75	-	1 255 827,81	1 404 414,63	-	133 133,07
Inv. Camping	-	503 824,77	3 808,44	38 545,34	-	538 561,67
Fonct. Camping	-	139 653,02	208 843,43	281 055,58	-	211 865,17
Inv. Zones	2 468 938,55	-	9 260 903,65	10 121 831,16	1 608 011,04	-
Fonct. Zones	-	1 033 358,20	8 743 406,50	7 708 630,72	1 417,58	-
TOTAL	-	13 456 451,58	280 957 753,75	277 249 514,58	-	9 748 212,41

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 51:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-

SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Pierre GANDAR, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-2 : Compte Administratif de l'exercice 2012 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Le Compte Administratif 2012 représente un excédent global de clôture de 9 748 212,41 €, qui se décompose comme suit :

- un excédent pour le Budget Principal de 4 991 990,57 €

- un excédent pour le Budget Annexe des Eaux de 5 615 223,62 €

- un excédent pour le Budget Annexe du Camping de $\,$ $\,$ 750 426,84 € $\,$

- un déficit pour le Budget Annexe des Zones de -1 609 428,62 €

Vous trouverez ci-après l'analyse du Compte Administratif pour le Budget Principal.

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2012 pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Eaux, le Budget Annexe du Camping et le Budget Annexe des Zones sont décrits successivement, ci-joint, en annexe 2.

RESULTAT NET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

La Ville dégage un excédent net positif de 430 541 € en 2012, qui illustre la qualité de prévision et d'exécution budgétaire.

En particulier, les investissements record de l'année sont proches des sommes budgétées pour 2012. Les montants qui suivent présentent les résultats par section, ainsi que les reports d'investissement déduits de l'excédent brut 2012.

L'excédent est obtenu comme suit :

Résultat de fonctionnement de 2011 Recettes – Dépenses de fonctionnement 2012	10 071 567 € + 8 650 323 €
Résultat d'investissement de 2011	- 1668 763 €
Recettes – Dépenses d'investissement 2012	- 12 061 136 €
Excédent brut 2012	= 4 991 991 €
Solde des reports d'investissement en 2013	- 4 561 450 €
Excédent net 2012	= 430 541 €

OBSERVATIONS INTRODUCTIVES

A partir de l'exercice 2012, la Ville enregistre des mouvements comptables nouveaux qu'il convient de signaler, dans la mesure où ils ont un impact sur toutes les comparaisons avec l'exercice précédent.

Mutualisation des services informatiques

A l'issue d'une première année effective de mutualisation, les flux précis en dépenses et recettes ont été établis entre la Ville et Metz Métropole. Il s'agit :

- d'une dépense de fonctionnement de 3 521k€ (paiement par la Ville de charges générales, de coûts d'amortissement) ;
- d'une recette de fonctionnement de 2 223k€ (remboursement par Metz Métropole de rémunérations de personnel).

Le coût net des services informatiques est donc de 1 298k€, soit un coût similaire à celui de 2011 (1 299k€).

La mutualisation a pour effet comptable l'inscription, dans les comptes de la Ville, en dépenses et en recettes, des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel de la DCSI mutualisée.

Recettes du Contrat Enfance Jeunesse CEJ - Petite Enfance

A compter de 2012, la Ville perçoit ces recettes de la CAF, destinées à être reversées au CCAS. Il s'agit donc de recettes et dépenses (subvention) équivalentes en fonctionnement, pour 1.644k€ au titre de 2012, plus un rattrapage 2011 de 1.478k€ (total de 3.122k€).

La perception de subvention de la CAF par le CCAS, mais transitant par les comptes de la Ville, a pour effet comptable l'inscription de montants identiques dans les comptes de la ville en dépenses (subventions au CCAS) et en recettes (dotations de l'Etat). Ces deux postes seront donc artificiellement « gonflés » dans une comparaison avec 2011, cette augmentation étant encore accentuée par le rattrapage sur 2012 de subventions accordées au titre de 2011.

Ligne de trésorerie

En 2012, la Ville a effectué un tirage de trésorerie de 4,9M€. Cette opération a été réalisée sur le Contrat Long Terme Renouvelable, contrat de type ancien souscrit en 1998 qui, bien que relevant de la trésorerie, requiert des inscriptions budgétaires (contrairement à la ligne de trésorerie nouvelle, souscrite en 2013).

L'opération s'est donc traduite par une inscription en recette (tirage) et dépense (remboursement) d'investissement du même montant pour 4,9M€, sur une ligne globale qualifiée "d'emprunt", mais sans aucune incidence sur l'encours de dette.

Il en résulte, pour la présentation comptable, des variations importantes de recettes et dépenses d'investissement, sans traduction concrète sur l'équipement de la Ville.

L'incidence globale des mouvements signalés est présentée ci-après.

	Variation 2011- 2012	Variation 2011-2012 hors les mouvements
	figurant au CA	signalés
FONCTIONNEMENT		
Recettes réelles de fonctionnement	+1,15 %	-2,10 %
Dépenses réelles de fonctionnement	+7,77 %	+2,97 %
INVESTISSEMENT		
Recettes réelles d'investissement	+20,76 %	+12,60 %
Dépenses réelles d'investissement	+20,24 %	+13,90 %
RATIO	au CA	hors mouvements
Dép. personnel / dép. réelles de fonct.	50,10 %	52,23 %

L'attention est attirée sur le fait que les mouvements signalés impactent les totaux intermédiaires et globaux, ainsi que certains ratios du Compte Administratif 2012, pour le fonctionnement et l'investissement, en recettes et en dépenses réelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un total général en recettes de 167 137 877 €, et en dépenses de 158 487 554 €.

Hors mouvements d'ordre, l'écart entre les recettes réelles de 166 041 235 €, et les dépenses réelles de 149 123 824 €, permet de dégager **une épargne brute de 16,9 M**€, supérieure à l'objectif de 12,8M€ annoncé au moment du BP 2012.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent en dépit de la baisse des dotations intercommunales (-2,9 %) et des produits d'exploitation (-3,8 %), grâce à l'évolution positive des autres composantes.

Les impôts et taxes

Sans modification des taux de la fiscalité pour la quatrième année consécutive, le produit de la fiscalité directe communale évolue d'un peu plus de 2 %. Cette évolution s'explique uniquement par la croissance physique des bases fiscales et leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+1,8 %, Loi de Finances pour 2012).

Les produits de la Taxe Communale sur l'Electricité et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, perçus sur l'exercice 2012, comprennent le dernier trimestre 2011 et l'année 2012 en entier. En conséquence, en comparaison avec 2011, le produit de la TCE et de la TLPE augmente respectivement de 766k€ et 557k€.

La taxe sur les droits de mutation recule de plus d'un million (-24,0 %), par rapport à une recette exceptionnelle de 2011 (vente du Centre Saint-Jacques).

Les dotations de l'Etat

Une baisse de la DGF était annoncée : elle s'est chiffrée à - 444 k€, soit -1,6 %, principalement du fait du recul de l'ancien « complément de garantie ».

A l'inverse, la Ville encaisse en 2012 deux fractions annuelles des dotations du Contrat Enfance Jeunesse par la CAF (pour 2011 et 2012 : 3,1M€), à charge pour elle de les reverser au CCAS (voir observations introductives).

Les dotations intercommunales

L'attribution de compensation (ADC), principal reversement de Metz Métropole à la Ville, est diminué, à compter de 2012, du fait d'un certain nombre de charges transférées liées aux derniers transferts de compétences : cela concerne les voiries communales supportant la circulation du futur METTIS, le transfert de la Mission Locale pour l'emploi et de l'insertion, et enfin le transfert partiel de l'état-civil, suite à l'ouverture de l'hôpital de Mercy.

Globalement, l'ADC diminue de 974k€ pour atteindre 28 833 867 €, tandis que la dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée à la Ville reste inchangée à 3 220 000 €.

Les produits d'exploitation

Les évolutions de ce poste sont principalement le fait d'une inscription nouvelle, appelée à devenir récurrente : le remboursement par Metz Métropole, induit par la mutualisation des services informatiques, d'un montant de 2 223k€ (voir observations introductives).

On notera par ailleurs des recettes d'opérations immobilières d'une année habituelle (2,0M€), alors que les comptes 2011 avait intégré le produit de la vente des terrains de Sébastopol pour 1,5M€, et les bilans de clôture des ZAC des Hauts de Queuleu et de Sébastopol pour 5,3M€.

Les dépenses de fonctionnement

La qualité de prévision - exécution des dépenses réelles reste élevée. Leur taux de réalisation est de 94,5 % (il était de 97,3 % en 2011 et 96,8 % en 2010). Plus particulièrement, il se monte à 84,5 % pour les charges générales, 94,3 % pour les subventions versées, et atteint 99,8 % pour les frais de personnel.

Corrigées des montants de dépenses signalés plus haut (DCSI, CCAS), les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en 2012 de 2,9 %.

Les dépenses de personnel

L'évolution des dépenses de personnel est contrôlée, à 74,4 M€. L'augmentation en niveau est de 3,3 % par rapport à 2011. Hors mouvements signalés, les frais de personnel représentent 52,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour mémoire, le ratio était de 52,5 % en 2011 et 52,3 % en 2010.

Les subventions

Les subventions, au service des politiques publiques menées par la Ville, constituent un aspect majeur de l'intervention en soutien aux initiatives citoyennes et locales, avec un montant global de 34,9M€ (31,5M€ en 2011).

Parmi elles, il convient de signaler l'effort plus particulier en faveur de la jeunesse et des pratiques sportives (+7,7 %), de Metz en Scènes (+4,2 %) et de la politique de la ville (+4,1 %).

La forte augmentation apparente de la subvention au CCAS (+26,7 %) n'est que l'effet mécanique du reversement des dotations de la CAF, tandis que l'apport de la Ville reste constant (voir observations introductives). Déduction faite de cette somme ponctuelle, l'évolution des subventions totales versées s'établit à +1,0 % entre 2011 et 2012.

Les charges générales

Elles augmentent de 4,8M€, dont 3,5M€ en raison du seul remboursement de frais à Metz Métropole pour la mutualisation informatique. Hors cet élément ponctuel, l'augmentation des charges générales récurrentes est globalement maîtrisée, et s'élève à 3,7 % de 2011 à 2012.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un total général en recettes de 87 703 248 €, et en dépenses de 99 764 384 €, respectivement en hausse de 20,39 et de 25,03 % par rapport à 2011.

Il convient de discerner les encaissements et décaissements réels, sous réserve de mouvements atypiques de trésorerie (voir observations introductives). La marque de l'année 2012 reste bien son investissement "record".

Les recettes d'investissement

Hors opérations sous mandat et mouvements neutres de trésorerie, les recettes réelles d'investissement enregistrent un recul de 4,0 %, du fait que la Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2012.

Emprunt et trésorerie - Mobilisation des ressources propres

Pour rappel, les inscriptions budgétaires 2012 font apparaître néanmoins des opérations de trésorerie pour 4,9M€, sans aucune incidence sur l'encours de dette.

L'encours moyen des villes de plus de 100 000 habitants s'établissait en 2011 à 1 088 €. **Fin 2012, l'encours de dette se monte pour Metz à 88 € par habitant** (hors engagements pris par la Ville pour le rachat de terrains aménagés dans la ZAC de l'Amphithéatre), contre 100 € un an plus tôt.

Dans le même temps, 14M€ issus des ressources propres de la Ville ont été utilisés au financement des investissements réalisés en 2012.

FCTVA

La recette réalisée baisse de 505k€ (- 8,8 %), compte tenu du montant des investissements de la Ville en 2011.

En outre, il est à noter que les autres recettes ne marquent pas d'évolution significative, hormis d'une part les amortissements et opérations d'ordre (+18,6%), et d'autre part, l'affectation du résultat antérieur (-18,0%), qui se compensent globalement (solde de +2,2%).

Enfin, la reprise des opérations sous mandat (essentiellement pour le Mettis) procure en 2012 8,8M€ de recettes supplémentaires, par rapport à l'année précédente.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement augmentent hors mouvements signalés de 13,9 %, qu'elles soient propres à la Ville, ou réalisées sous mandat.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement (hors conventions de mandats et dette) atteint en 2012 le niveau exceptionnel de 68,4 % (57,2 % en 2011 et 54,4 % en 2010). Il atteint même les 76,1 % pour les travaux en particulier, et 82,9 % pour les subventions d'équipement versées.

Les études et travaux

Alors que les frais d'études reculent de 254k€, les travaux réalisés en propre par la Ville augmentent de plus de 14M€ (+52,1 %), pour atteindre 40,9M€.

Les subventions d'équipement

En 2012, la Ville finalise son engagement de financement pluriannuel direct au bénéfice du projet METTIS, avec le versement de la dernière fraction du fonds de concours, d'un montant de 5M€.

Au total, en incluant les travaux sous mandat et les subventions, en 2012 la Ville aura réalisé 66,1M€ de dépenses d'investissement, au service des Messins, et en soutien à l'activité économique locale.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté Opérations de	1 668 762,91 €	
l'exercice	99 764 384,22 €	87 703 248,29 €
Total d'investissement Déficit d'investissement	101 433 147,13 €	87 703 248,29 € -13 729 898,84 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté	DEPENSES	RECETTES 10 071 566,62 €
Opérations de l'exercice	158 487 553,82 €	167 137 876,61 €
Total de fonctionnement Excédent de fonctionnement	158 487 553,82 €	177 209 443,23 € 18 721 889,41 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL	259 920 700,95 €	264 912 691,52 €
EXCEDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL Restes à réaliser	33 157 316,38 €	4 991 990,57 € 28 595 866,41 €
RESULTAT DEFINITIF	33 157 316,38 €	33 587 856,98 €
EXCEDENT NET		430 540,60 €

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté Opérations de		5 861 204,18 €
l'exercice	3 233 025,88 €	2 853 912,25 €
Total d'investissement Excédent d'investissement	3 233 025,88 €	8 715 116,43 € 5 482 090,55 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté Opérations de	15 453,75 €	
l'exercice	1 255 827,81 €	1 404 414,63 €
Total de fonctionnement Excédent de fonctionnement	1 271 281,56 €	1 404 414,63 € 133 133,07 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	4 504 307,44 €	10 119 531,06 €
EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE Restes à réaliser	4 201 876,89 €	5 615 223,62 € 2 097 500,00 €
RESULTAT DEFINITIF	4 201 876,89 €	7 712 723,62 €
EXCEDENT NET		3 510 846,73 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté Opérations de		503 824,77€
l'exercice	3 808,44 €	38 545,34 €
Total d'investissement Excédent d'investissement	3 808,44 €	542 370,11 € 538 561,67 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté Opérations de		139 653,02 €
l'exercice	208 843,43 €	281 055,58 €
Total de fonctionnement	208 843,43 €	420 708,60 €
Excédent de fonctionnement	2000.0,.00	211 865,17 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	212 651,87 €	963 078,71 €
EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE	20/ 20/ (5.0	750 426,84 €
Restes à réaliser	286 266,65 €	
RESULTAT DEFINITIF	286 266,65 €	750 426,84 €
EXCEDENT NET		464 160,19 €

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	2 468 938,55 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	9 260 903,65 €	10 121 831,16 €
Total d'investissement Déficit	11 729 842,20 €	10 121 831,16 €
d'investissement		-1 608 011,04 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		1 033 358,20 €
Opérations de l'exercice	8 743 406,50 €	7 708 630,72 €
Total de fonctionnement Déficit de	8 743 406,50 €	8 741 988,92 €
fonctionnement		-1 417,58 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	20 473 248,70 €	18 863 820,08 €
DEFICIT TOTAL DU BUDGET ANNEXE Restes à réaliser	0,00 €	-1 609 428,62 € 0,00 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-1 609 428,62 €
DEFICIT NET	[-1 609 428,62 €

- **DE CONSTATER** pour les quatre budgets les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Interventions de :</u> M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

<u>Voix contre: 13:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration: M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. le Maire, Mme Marielle OLESINSKI, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}3}$: Affectation du résultat de l'exercice 2012 du Budget Principal et des Budgets Annexes :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- <u>en priorité</u> à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- <u>pour le surplus</u>, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 18 721 889,41 € :

- à la couverture du déficit d'investissement pour 13 729 898,84 €;
- à une mise en réserve de 4 561 449,97 € pour financer les restes à réaliser en investissement ;
- à un report à nouveau pour le solde, soit 430 540,60 € d'excédent net pour financer le Budget Supplémentaire 2013.

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 133 133,07 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 211 865,17 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement de 1 417,58 € à un report à nouveau débiteur du même montant.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation du Budget Principal comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	10 071 566,62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE EXCEDENT DEFICI	, , ,
A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER	18 721 889,41
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	13 729 898,84
Solde disponible :	4 991 990,57
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	4 561 449,97
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	430 540,60
B) DEFICIT AU 31/12/2012	0,00
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	15 453,75
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE EXCEDENT DEFICIT	148 586,82
A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER	133 133,07
Affectation obligatoire :	
 à l'apurement du déficit de la section d'investissement aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) 	0,00 0,00
Solde disponible :	133 133,07
affecté comme suit :	
 affectation complémentaire en réserves affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	0,00 133 133,07
B) DEFICIT AU 31/12/2012	0,00
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE: RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	139 653,02
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE EXCEDENT DEFICIT	72 212,15
A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER	211 865,17
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions	0,00
d'immobilisations)	
Solde disponible :	211 865,17
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	211 865,17
	,
B) DEFICIT AU 31/12/2012	0,00
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	1 033 358,20
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT	1 024 775 70
DE L'EXERCICE DEFICIT	1 034 775,78
A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER	0,00
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
Solde disponible :	0,00
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
B) DEFICIT AU 31/12/2012	1 417,58
C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00

Intervention de: /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert</u>

KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

<u>Voix contre: 12:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> Mme Marielle OLESINSKI, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

\underline{DCM} N° 13-07-04-4 : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

La gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP), pour les projets d'investissement pluriannuels de la Ville, permet de mieux planifier leur mise en œuvre.

La méthode favorise la visibilité financière en fixant les crédits affectés globalement à la réalisation d'une opération. Elle facilite la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité, notamment sur le plan budgétaire, en permettant de s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets.

Aussi, comme habituellement en milieu d'année, il est proposé de valider les modifications des AP/CP qui suivent.

Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : augmentation des crédits 2013 de 403 000 € sur une enveloppe inchangée de 4,40M€ jusqu'en 2015.

<u>Programme d'efficacité énergétique des écoles</u> : augmentation des CP 2013 de 250 000 € pour les porter à 1,05M€, sur une enveloppe inchangée de 2,94M€.

<u>Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau</u> : glissement d'une partie des crédits prévus en 2013, pour les ramener à 20 000 €, sur une enveloppe inchangée de 2,00M€.

Réfection des cimetières et extension des columbariums : ajustement technique des crédits 2013, de 300 000 à 299 080 €, pour une enveloppe constante de 900 000 € sur trois ans.

<u>Programme d'efficacité énergétique des piscines</u> : enveloppe totale inchangée à 7,10M€, mais augmentation globale des crédits 2013 de 156 500 €.

<u>Programme d'efficacité énergétique des gymnases</u>: glissement sur 2013, pour la fin de l'opération totale de 5,00M€, d'un solde de crédits 2012 (2 205 €) qui porte les CP à 433.000 €.

Rénovation des centres socio-culturels : enveloppe totale augmentée de 300 000 €, pour la porter à 3,73M€ ; crédits 2013 ramenés à 225 350 €, avec des CP reventilés sur les années suivantes.

<u>Boîte à Musique</u> : réduction des crédits 2013 de 2,00M€, pour les porter à 3,00M€, en adéquation avec l'avancement de l'opération. L'enveloppe globale de 15,00M€ reste inchangée.

Porte des Allemands : pour une enveloppe inchangée de 3,50M€, des crédits 2013 portés de 0,50 à 1,00M€ pour les besoins du projet.

<u>Boulevard Maginot – Promenade basse de la Seille</u>: augmentation des crédits 2013 de 980 000 €, portés ainsi à 1,98M€. L'enveloppe globale restante est de 3,93M€ jusqu'en 2015.

<u>Confortement et mise en valeur des cours d'eau</u> : glissement des 20 000 € de crédits 2013 pour démarrage différé en 2014 (243 000 €), avec une AP globale inchangée à 393 000 €.

<u>Création, rénovation et accessibilité PMR des espaces verts</u> : les CP 2013 augmentent de 13 000 € et sont portés à 468 000 € ; l'enveloppe globale est augmentée d'autant (1,67M€).

<u>Vestiaires Propreté GAB et Hauts de Blémont</u>: les crédits 2013 sont réduits de 150 000 €, qui sont glissés sur 2014, pour un total d'AP inchangé à 620 000 €.

<u>Aménagements quartier Les Isles</u>: augmentation des CP de 2013 de 125 492 €, pour la fin de l'opération, et enveloppe globale portée de 3,74 à 3,89M€.

Suppression passage à niveau Patrotte : le partenariat avec RFF est intégré à l'AP, dont le total passe de 6,82 à 9,34M€. Les CP 2013 enregistrent ainsi une recette de 2 318 848 € et une dépense de 2 518 054 € ; en outre, avec un glissement de 700 000 € sur 2014, leur total passe de 4,00 à 5,82M€.

Réseau d'éclairage urbain : enveloppe totale inchangée à 6,50M€, mais augmentation des crédits 2013 de 90 000 €, pour la porter à 1,79M€.

Les autres AP ne font pas l'objet de modifications quant à leurs CP 2013, ni leur enveloppe globale.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe, comprenant les crédits détaillés.

<u>Interventions de:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 49: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Antoine FONTE, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Catherine OASI-SCHAEFER a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 6 :</u> Mme Marielle OLESINSKI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-5 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2013 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Le Budget Supplémentaire 2013, qui porte sur le budget principal et les budgets annexes, intègre les excédents constatés lors du vote des comptes administratifs 2012, ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2012.

Une fois les reports d'investissement financés, le résultat de l'exercice 2012 s'élève :

- pour le budget principal à 430 540.60 € :
- pour le budget annexe des eaux à 3 510 846,73 €;
- pour le budget annexe du camping à 464 160,19 €;
- pour le budget annexe des zones à -1 609 428,62 €.

Les excédents des budgets annexes sont réaffectés intégralement sur un poste de dépenses globalisées. Le déficit du budget annexe des zones est caractéristique de l'activité (dépenses de travaux, précédant des recettes de ventes), et n'est pas affecté.

Pour le budget principal, l'ajustement des recettes notifiées permet de dégager une capacité de financement complémentaire, par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2013, de 16 299,00 €.

Au total, ce Budget Supplémentaire propose des financements supplémentaires pour un montant de 446 839,60 €.

Ces nouveaux crédits, principalement affectés en fonctionnement, viennent abonder la politique éducative de la Ville, ainsi que l'appui aux associations, principalement dans le domaine sportif.

Les nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre du BS 2013, ce sont 255 000 € qui sont réservés pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dès la rentrée de septembre prochain, afin d'apporter notamment un financement complémentaire aux associations qui assurent le périscolaire du soir. Avec le complément de financement par redéploiement interne, un total de 605 000 € est consacré à cette réforme jusqu'à la fin de l'année ; tandis que les recettes attendues dès 2013 se montent à 300 000 €, au titre du fonds d'amorçage décidé par le Gouvernement.

La politique associative et sportive

La Ville renouvelle son appui complémentaire, aux clubs sportifs qui la représentent au niveau européen : Metz Handball pour 130 000 €, et Ronde Pétanque pour 10 000 €.

Afin de financer le développement ou le renouvellement de l'offre d'activités socio-culturelles dans les quartiers, un conventionnement avec un ensemble d'associations, pour les Hauts de Vallières, et la CAF, pour le quartier du Sablon (Hannaut-Frécault-Barral), appelle l'inscription d'une dotation complémentaire, soit 30 700 € pour le Centre Pioche, et 15 000 € pour les Hauts de Vallières.

Résultat de l'exercice 2012 à affecter	430 540,60
Ajustement de recettes de fonctionnement par rapport au BP2013	16 299,00
TOTAL du BS 2013	446 839,60
Propositions de financement en fonctionnement	
Transports scolaires du mercredi (nouveaux rythmes scolaires)	20 000,00
Nettoyage des écoles le mercredi (nouveaux rythmes scolaires)	40 000,00
Programme d'animation de la pause méridienne (nouveaux rythmes scolaires)	50 000,00
Subvention complémentaire périscolaire (nouveaux rythmes scolaires)	100 000,00
Subvention complémentaire Metz Handball pour finale Coupe d'Europe	130 000,00
Subvention complémentaire Ronde Pétanque Coupe d'Europe	10 000,00

Conventionnement associations, Centre Pioche	30 700,00		
Conventionnement associations, Hauts de Vallières	15 000,00		
Pertes sur créances irrécouvrables (solde)	6 139,60		
Proposition de financement en investissement			
Achat de mobilier périscolaire (nouveaux rythmes scolaires)	45 000,00		
TOTAL FINANCEMENT SUR BS	446 839,60		

En outre, et comme habituellement au moment du BS, les décisions modificatives et virements permettent de prendre en compte d'autres besoins de financement, en fonctionnement ou en investissement, pour un total de 10,1M€, soit en réaffectant un certain nombre de crédits, soit en inscrivant diverses recettes prévisionnelles.

Les principales lignes budgétaires concernées sont présentées ci-après.

Propositions de financement en fonctionnement	
Jugement Soudières (condamnation de la Ville)	420 000,00
Rémunération 30 emplois d'avenir (recette attendue : 345k€)	500 000,00
Impact sur les frais de personnel des nouveaux rythmes scolaires	200 000,00
Energies (chauffage urbain, électricité, éclairage public, gaz de ville)	700 000,00
Contribution financière ADOMA (DSP aire d'accueil des gens du voyage)	144 982,00
Proposition de financement en investissement	
Travaux 144 Route de Thionville	150 000,00
Travaux et efficacité énergétique dans les écoles	653 000,00
Aménagement de locaux périscolaires pour nouveaux rythmes scolaires	150 000,00
Extension et optimisation réseau vidéosurveillance (recette attendue : 144k€)	432 000,00
Création de jardins familiaux	100 000,00
Programme d'efficacité énergétique des piscines	266 500,00
Porte des Allemands	500 000,00
Suite Boulevard Maginot	980 000,00
Désenclavement de la ZAC des Deux Fontaines	140 000,00
Travaux induits METTIS	200 000,00
Suppression passage à niveau Patrotte	200 000,00
Aménagement Quartier des Isles	150 000,00
Raccordement de la mairie de quartier de Bellecroix	170 000,00
Illuminations de Noël (mise en conformité armoires électriques)	110 000,00

Par ailleurs, pour permettre ces inscriptions, les principaux ajustements à la baisse portent sur des opérations d'investissement faisant l'objet de décalage de réalisation, comme indiqué dans le rapport précédent, sur les modifications des AP-CP.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y relatif,
- D'ADOPTER ET VOTER ledit budget arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES EUROS	RECETTES EUROS
- Budget Principal		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	48 003 666,02 3 356 394,00	50 241 586,82 1 118 473,20
. Mouvements budgétaires	51 360 060,02	51 360 060,02
- Budget Annexe Service des Eaux		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	7 712 723,62 0,00	7 579 590,55 133 133,07
. Mouvements budgétaires	7 712 723,62	7 712 723,62
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	746 140,84 0,00	538 561,67 207 579,17
. Mouvements budgétaires	746 140,84	746 140,84
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	1 863 011,04 0,00	1 088 828,55 774 182,49
. Mouvements budgétaires	1 863 011,04	1 863 011,04
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	61 681 935,52	61 681 935,52
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Budget Principal		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	3 153 717,66 -2 234 526,80	915 796,86 3 394,00
. Mouvements budgétaires	919 190,86	919 190,86

- Budget Annexe Service des Eaux

. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	0,00 133 133,07	133 133,07 0,00
. Mouvements budgétaires	133 133,07	133 133,07
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	4 286,00 207 579,17	211 865,17 0,00
. Mouvements budgétaires	211 865,17	211 865,17
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels . Mouvements d'ordre	-253 582,42 774 182,49	520 600,07 0,00
. Mouvements budgétaires	520 600,07	520 600,07
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 784 789,17	1 784 789,17
TOTAL GENERAL	63 466 724,69	63 466 724,69

<u>Interventions de :</u> M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jérémy ALDRIN, Mme Danielle BORI, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

<u>Explication de vote demandée par :</u> Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ,</u>

M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

<u>Voix contre: 13:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absent au moment du vote : 1 : Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-6 : Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2012 :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose:

L'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport présenté.

<u>Interventions de :</u> M. Christian ANTOINE, Mme Martine NICOLAS, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Concernant ce point, il n'y a lieu que d'en prendre acte. Toutefois, M. le Maire le met aux voix.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 40 :</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien

KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre: 0:

<u>Abstention: 12:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

<u>Absents au moment du vote: 3 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-7 : Création de la SPL « Metz Métropole Moselle Congrès » chargée de la réalisation du futur Centre des Congrès :</u>

M. JEAN, Rapporteur, expose:

Par délibérations du 30 mai 2011 et du 12 novembre 2012, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a décidé de mettre en œuvre le projet de réalisation d'un nouveau Centre de Congrès à Metz, dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre, à la sortie sud de la gare centrale, à proximité immédiate du Centre Pompidou Metz, et en a confié l'exploitation future à GL Events par voie de délégation de service public.

Le Conseil de Communauté a également mandaté le Président de l'Agglomération pour définir, avec les principaux cofinanceurs, au premier rang desquels la Ville de Metz, les modalités de portage et de financement du projet.

Par deux délibérations en date du 28 février 2013 et 25 mars 2013, la Ville de Metz et Metz Métropole ont manifesté leur volonté partagée de réaliser le Centre des congrès avec le Département de la Moselle, affirmant ainsi l'intérêt majeur et l'importance stratégique de cette opération, - dont le rayonnement sera au moins départemental, voire régional et transfrontalier -, et de la mettre en œuvre dans le cadre d'une structure dédiée permettant de porter conjointement l'opération.

A cet égard, la solution d'une Société Publique Locale, groupement exclusivement constitué de collectivités territoriales (loi du 28 mai 2010) a été retenue et présente plusieurs avantages :

- prise en compte de l'existence d'un « concours de compétences », chaque collectivité pouvant identifier notamment ses compétences propres et y trouver par là même les justifications en termes de financements,
- une rencontre de volontés pour développer une compétence partagée dans un cadre clairement défini

Le développement du tourisme d'affaires et la création d'un outil porteur du rayonnement de la Ville à travers les fonctionnalités qu'il accueillera justifient l'intervention de la Ville.

Il est précisé que cette SPL exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La répartition des participations au projet d'investissement est arrêtée à ce jour à :

- ✓ 30 M€ pour la Ville de Metz,
- ✓ 10 M€ pour Metz Métropole,
- ✓ 10 M€ pour le Conseil Général,
- ✓ 5 M€ pour l'Etat,
- ✓ 2,5 M€ pour la CCIT,

soit un total de 57,5 M€ auxquels doit s'ajouter la contribution de Metz Métropole relative à l'activité « congrès », d'un montant de 550 000 € par an, actualisée et capitalisée sur 20 ans, portant ainsi la capacité de financement de l'ensemble des partenaires à 70 M€.

Cette situation juridique et financière conduit à faire de la SPL l'outil de compétence partagée permettant de confier l'opération, dans son ensemble, à une entité pourvue, compte tenu de la composition de son capital social, de l'intégralité des compétences relatives à la réalisation et à l'exploitation des équipements concernés.

Les trois collectivités se sont ainsi entendues sur une répartition du capital à hauteur de :

- o 48 % Ville de Metz,
- o 31 % Metz Métropole,
- o 21 % Département de la Moselle.

La gouvernance de la future SPL repose sur une distinction entre :

- ✓ La Direction Générale, investie de tous les pouvoirs en ce qui concerne la gestion courante de la SPL et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers,
- ✓ Le Conseil d'Administration, composé de neuf (9) administrateurs (la répartition des sièges au Conseil d'Administration a été fixée en considération de la répartition du capital des actionnaires à la date de constitution de la Société),
- ✓ et, le Comité Stratégique, composé notamment des exécutifs de chaque collectivité
 actionnaire et du Directeur Général des Services de chaque actionnaire, afin
 notamment d'orienter les objectifs stratégiques et les décisions les plus importantes de
 la Société.

Enfin, au terme des échanges entre les trois collectivités actionnaires, il a été convenu que les futures dépenses de fonctionnement seront prises en charge par celles-ci selon la clé de répartition du capital social ci-dessus.

Il est donc proposé:

D'ACCEPTER sous réserve de la délibération concordante des autres actionnaires, la participation de la Ville de Metz à une Société Publique Locale, sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration (la "**Société**"), compétente pour réaliser le futur Centre des congrès et pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général se rapportant à son objet social ;

D'ACTER que le capital social initial de la Société est de 37 000 € ventilé comme suit :

- ✓ Ville de Metz : 48 %,
- ✓ Metz Métropole : 31 %,
- ✓ Département de la Moselle : 21 %.

et de **SOUSCRIRE** en conséquence 17 760 actions de la Société d'une valeur nominale de un (1) € chacune, soit un montant global de 17 760 €;

D'APPROUVER les statuts de la Société tels que joints en annexe et, notamment, d'approuver :

- la dénomination sociale de la Société : "Metz Métropole Moselle Congrès" ;
- l'objet social de la Société :

« Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires souhaitent se doter d'un acteur opérationnel dédié à la gestion de l'activité congrès/manifestations et au développement des équipements liés au tourisme d'affaires sur leur territoire.

Aussi, la Société a pour objet la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur et la réalisation du futur Centre des congrès ainsi que les équipements de toute nature à vocation économique ayant un lien avec les activités décrites à l'alinéa ci-dessus et qui lui seront remis ou dont le projet est initié par tout ou partie de ses actionnaires.

La Société exerce ces activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de délégations de service public, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, toutes opérations d'animation et de communication, se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle pourra notamment et avec l'accord de ses actionnaires participer à la création et à l'animation de structures en y associant sous la forme juridique appropriée les partenaires de futures opérations en rapport avec son objet.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle pourra également participer à un groupement d'intérêt économique, mais uniquement dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé et conformément aux pratiques conformes à la loi et aux règlements. »

- la composition du Conseil d'Administration de la Société fixée à neuf membres répartis comme suit :
 - Ville de Metz : 4 membres ; Metz Métropole : 3 membres ;
 - o Département de la Moselle : 2 membres ;
- la composition du Comité Stratégique de la Société :
 - o l'exécutif de chaque actionnaire;
 - o le Directeur Général des Services de chaque actionnaires et ;
 - o le Président du Conseil d'Administration ;

DE DESIGNER quatre membres représentants de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la Société ;

DE PRENDRE ACTE que Monsieur le Maire est représentant de la Ville de Metz, membre de droit, au sein du Comité Stratégique de la Société ainsi que le Directeur Général des Services de la Ville de Metz ;

D'APPROUVER les modalités du contrôle de la nouvelle Société, définies dans le projet de document de cadrage joint en annexe, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires qui imposent aux personnes publiques associées d'exercer sur ce type de société un contrôle comparable à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, l'exercice de ce contrôle étant une condition *sine qua non* permettant de confier, en toute sécurité juridique, à ladite Société des prestations sans mise en concurrence;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre au point et à signer les statuts de la Société après approbation, par délibération concordante, par toutes les collectivités actionnaires et de procéder, en lien avec chaque collectivité, aux formalités liées à la constitution de la Société et de décider dans le cadre des organes propres de la Société du mode opératoire à retenir eu égard aux enjeux et spécificités de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCEPTER** sous réserve de la délibération concordante des autres actionnaires, la participation de Metz Métropole à une Société Publique Locale (la "**Société**"), compétente pour réaliser le futur Centre des congrès et pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général se rapportant à son objet social ;
- **D'ACTER** que le capital social initial de la Société est de 37 000 € ventilé comme suit :
 - Ville de Metz: 48 %,
 - Metz Métropole : 31 %,
 - Département de la Moselle : 21 %,
- **DE SOUSCRIRE** en conséquence, dans le cadre de la constitution d'un capital social initial de 37 000 €, 17 760 actions d'une valeur nominale de un (1) € chacune, soit un montant global d'investissement de 17 760 €;
- **D'APPROUVER** les statuts de la Société Metz Métropole Moselle Congrès, sous forme de Société Publique Locale tels que joints en annexe ainsi que son annexe relative aux modalités du contrôle de la Société par les personnes publiques ;

- **D'APPROUVER** la composition du Conseil d'Administration de la Société dont la répartition des sièges a été fixée en considération de la répartition du capital entre les actionnaires à la date de constitution de la Société, à savoir :
 - Ville de Metz : 4 membres,
 - Metz Métropole : 3 membres,
 - Département de la Moselle : 2 membres.
- **DE DESIGNER** en conséquence, en qualité de représentant de la Ville de Metz au Conseil d'Administration de la Société :
 - M. Dominique GROS, Maire
 - M. Stéphane MARTALIE, Conseiller Municipal
 - M. Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire
 - Mme Isabelle KAUCIC, Adjoint au Maire
- **DE PRENDRE ACTE** que Monsieur le Maire est représentant de la Ville de Metz, membre de droit, au sein du Comité Stratégique de la Société ainsi que le Directeur Général des Services de la Ville de Metz ;
- **D'AUTORISER** ses représentants au Conseil d'Administration ainsi désignés :
 - à approuver en tant que de besoin les modifications statutaires ne portant pas sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants ;
 - à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL (Président, membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appel d'offres, jurys etc...);
 - à approuver que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général soient exercées par la même personne ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire participant au Comité Stratégique ainsi constitué à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de sa mission de contrôle de la Société et ce dans des conditions analogues à celles exercées sur les services de la Ville de Metz;
- D'APPROUVER les modalités du contrôle de la nouvelle Société, définies dans le projet de document de cadrage joint en annexe, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires qui imposent aux personnes publiques associées d'exercer sur ce type de société un contrôle comparable à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, l'exercice de ce contrôle étant une condition sine qua non permettant de confier, en toute sécurité juridique, à ladite Société des prestations sans mise en concurrence;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre au point et à signer les statuts de la Société après approbation, par délibération concordante, par toutes les collectivités actionnaires et de procéder, en lien avec chaque collectivité, aux formalités liées à la constitution de la Société et de décider dans le cadre des organes propres de la Société du mode opératoire à retenir eu égard aux enjeux et spécificités de l'opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant et plus particulièrement procéder aux formalités de constitution de la Société ;
- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire et les représentants de la Ville de Metz au sein des organes dirigeants sont habilités à prendre les décisions concernant le mode opératoire relatif à la réalisation du futur Centre des congrès ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la SPL sera substituée dans tous les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclus jusqu'à lors par Metz Métropole pour la réalisation de l'opération de Cité des congrès ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours, et d'ordonner les inscriptions budgétaires complémentaires ;

- **D'AUTORISER** de manière générale, Monsieur le Maire ou son représentant à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

<u>Interventions de :</u> M. Jacques MARECHAL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. René DARBOIS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.</u>

Voix contre: 2: M. Jacques MARECHAL, Mme Laure DUPONT.

Abstention: 13: Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Suspension de la séance à 20h07. Reprise de la séance à 20h38.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE,

Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF. Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

$\underline{DCM\ N^\circ}\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}24$: Subvention aux associations périscolaires - Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

Après avoir consulté l'ensemble des acteurs concernés, la Ville de Metz a souhaité appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, afin de faire bénéficier les élèves messins d'un rythme d'apprentissage plus respectueux de leurs rythmes biologiques.

Pour décliner concrètement la réforme, la Ville de Metz a fait le choix de l'allongement du temps périscolaire du soir, orientation majoritairement souhaitée par la communauté éducative. Le service d'accueil périscolaire du soir, porté par 15 associations organisatrices, sera ainsi allongé d'une demi-heure dès la rentrée de septembre. Afin de limiter l'impact financier de cette nouvelle organisation pour les parents, la Ville s'est engagée à ce que le tarif horaire diminue de 20 % : un accueil de deux heures et demie demain coûtera aux familles le même montant qu'un accueil de deux heures aujourd'hui.

Ces modifications du fonctionnement des accueils périscolaires rend nécessaire un renforcement du soutien de la collectivité aux associations organisatrices. Ce concours financier, dont les modalités d'octroi ont été fixées par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, a fait l'objet pour 2013 d'une première délibération du Conseil Municipal adoptée le 28 février 2013.

L'allongement de l'accueil périscolaire du soir conduit à compléter ce dispositif. Il est proposé de verser aux associations périscolaires une subvention permettant de faire face à l'allongement d'une demi-heure de l'accueil périscolaire et à la neutralisation du surcoût pour les familles.

Comme prévu dans la convention initiale, les associations pourront recevoir ultérieurement un montant complémentaire sur présentation du bilan d'activités et du compte rendu financier 2012.

Par ailleurs, afin de prendre en compte l'augmentation des effectifs sur le quartier du Sablon et d'améliorer les conditions d'accueil, le centre social Pioche intégrera dès la rentrée de septembre 2013 le dispositif d'accueil périscolaire du soir. Il accueillera les enfants des écoles de la Seille et du Pommier Rose. Il est proposé d'accorder une subvention au centre social Pioche correspondant à 50 % de la subvention à verser au titre de la période septembre-décembre 2013, soit 3200 €.

Enfin, les nouveaux horaires scolaires prévoient également l'instauration d'une neuvième demi-journée de classe le mercredi matin, de 9h à 12h.

La Ville de Metz souhaite faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi. A ce jour, environ 500 enfants fréquentent ces structures. Afin que leurs animateurs puissent accompagner les enfants vers les lieux d'activités, il est proposé de verser aux associations organisatrices de ces accueils un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de :

- 60 € pour les associations utilisant un transport en bus.
- 30 € pour les structures effectuant le trajet à pied.

Un avenant aux conventions d'objectifs et de moyens sera signé avec chacune des associations bénéficiaires afin de définir, d'un commun accord les attentes au regard des sommes allouées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCORDER** le versement, au titre de l'année 2013, des subventions suivantes :

Nom de l'Association	allongement temps	mercredi	total
	périscolaire		
ADAC'S (Centre Social de Bellecroix)	3 400,00 €	840,00 €	3 820,00 €
AD PEP 57	1 850,00 €	- €	1 850,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion du centre social	7 800,00 €	2 100,00 €	9 900,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	5 100,00 €	2 100,00 €	7 200,00 €
APE ASSOPEP Plantières	3 400,00 €	- €	3 400,00 €
AMIS	3 400,00 €	420,00 €	3 820,00 €
CACS-Centre Social Lacour	1 700,00 €	420,00 €	2 120,00 €
Du Côté des Loisirs	49 450,00 €	2 520,00 €	51 970,00 €
Famille Lorraine de Devant-les-Ponts	3 400,00 €	840,00 €	4 240,00 €
Inter association de la Grange aux Bois	3 400,00 €	1 260,00 €	4 660,00 €
Maison des Associations du Sablon	5 100,00 €	840,00 €	5 940,00 €
MJC des 4 Bornes	1 700,00 €	420,00 €	2 120,00 €
MJC Metz-Borny	4 250,00 €	1 680,00 €	5 930,00 €
MJC Metz-Sud	4 250,00 €	840,00 €	5 090,00 €
Centre Social CAF-Charles Augustin Pioche	3200,00€	420,00 €	3620, 00 €
Centre Social de Magny (Magny anim)		1 260,00 €	1 260,00 €
Carrefour junior		420,00 €	420,00 €
Comité de Gestion Centre Sociaux Borny		840,00 €	840,00 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières		2 100,00 €	2 100,00 €
_	101 400,00 €	19 320,00 €	120 720,00 €

⁻ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de :</u> Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Michèle LETY, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jacques MARECHAL, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI.

<u>Explication de vote demandée par :</u> M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 37: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre: 0:

Abstention: 13: Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 5 :</u> M. René DARBOIS, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-25 : Avenant au contrat enfance jeunesse :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Metz et La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Ce contrat conclu pour la période 2011-2014, comporte un volet enfance piloté par le CCAS et un volet Jeunesse (restauration scolaire et périscolaire) piloté par la Ville.

Le Contrat Enfance Jeunesse permet le cofinancement par la CAF des activités périscolaire et restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques messines.

La réforme des rythmes scolaires, mise en place dès septembre 2013, nécessite un réaménagement du temps d'accueil périscolaire :

- trente minutes d'activité supplémentaire pour les 1000 enfants accueillis chaque soir.
- ouverture de 300 places dans les structures périscolaires.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse portant sur un financement prévisionnel de 50 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse et tout document contractuel se rapportant à cette opération,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de: /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 51: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-**OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.**

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. Olivier PAYRAUDEAU, M. William SCHUMAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

 $\underline{DCM\ N^{\circ}\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}26}$: Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle :

Mme BORI, Rapporteur, expose:

Dans un souhait d'amélioration constant de l'accueil des enfants fréquentant le périscolaire, la Ville de Metz souhaite réaliser des travaux de réaménagement de divers locaux pour un montant total hors taxe de 250 000 € HT:

- La réhabilitation et l'équipement en mobilier d'un pavillon à Plantières, rue Davillé qui permettra d'accueillir 50 enfants.
- L'équipement en mobilier et une réhabilitions du rez-de-chaussée de l'école Saint Eucaire 5 rue de la Grève ainsi que l'aménagement de la petite cour qui permettra d'accueillir 60 enfants.

La Ville sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour ces différentes opérations. Le montant estimatif de la subvention est de 112 500 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle une subvention d'investissement portant sur un programme 250 000 HT.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : **Abstention: 0:**

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 6 :</u> M. Richard LIOGER, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. William SCHUMAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-8 : ZAC de l'Amphithéâtre - Modification du dossier de création :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par décision du Conseil Municipal de la Ville de Metz le 25 février 2000 sur une superficie de 37 ha 85, avec pour vocation de développer, en extension du centre-ville, un programme dense de bureaux et de commerces ainsi que des équipements publics majeurs (Centre Pompidou, centre des congrès, palais des sports, crèche...), le tout complété par une offre de 1500 à 2 000 logements.

Par délibération du 27 janvier 2005, la Ville de Metz a approuvé le plan directeur de la ZAC établi par l'agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA), titulaire d'une mission de suivi urbain de l'opération.

La Ville de Metz a donné un avis favorable au dossier de réalisation le 26 janvier 2006, permettant l'approbation de la Communauté d'Agglomération le 30 janvier 2006.

Celle-ci fait également l'objet d'une concession d'aménagement au bénéfice de la SAREMM depuis le 20 décembre 2004, et venant à échéance en 2019.

Suite à l'opportunité d'acquérir plusieurs propriétés ferroviaires qui se trouvent en continuité de la ZAC qui peuvent contribuer à permettre une meilleure réalisation du programme de bureaux avec hôtel ainsi que du centre des congrès situés sur les îlots A0-A1, en sortie sud de la gare de Metz, Metz Métropole souhaite modifier le dossier de création de la ZAC pour intégrer ces parcelles dans son périmètre.

Ces parcelles supplémentaires permettraient en effet une adaptation de l'aménagement initial et notamment le déplacement du centre des congrès sur le lot A1, en vis-à-vis du Centre Pompidou. Les programmes de bureaux et hôtel se développent sur la parcelle A0.

Ces terrains, d'une superficie totale de 7 595 m² (0.75 ha) environ, représentent environ 2 % de la ZAC. Aussi, en application de l'article R122-2 du Code de l'Urbanisme, l'étude d'impact n'est pas modifiée. Les programmes cités ci-dessus étant initialement compris dans le programme des constructions, l'extension du périmètre constitue l'unique objet de cette modification

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'EMETTRE** un avis favorable au dossier de création de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre en intégrant à son périmètre des terrains ferroviaires d'une superficie de 7 595 m² environ (0,75 ha), soit environ 2 % de la surface initiale de la ZAC. Les autres éléments constitutifs du dossier de création ne sont pas modifiés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre au point et à signer tout document se rapportant à la présente.

<u>Interventions de:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.</u>

Voix contre : 0 :

<u>Abstention: 10:</u> Mme Michèle LETY, M. Khalife KHALIFE, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 6 : M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Patrick THIL, M. Christian ANTOINE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-9</u> : ZAC Amphithéâtre - Approbation du compte rendu financier annuel à la Collectivité :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par la Ville de Metz en février 2000. La Ville a ainsi été maître d'ouvrage de cette opération jusqu'au 1er juin 2006, date à laquelle cette maîtrise d'ouvrage a été transférée à Metz Métropole.

Cependant, afin de ne pas reporter sur Metz Métropole des charges excessives et maintenir un équilibre de l'opération, il a été convenu le principe de rachat par la Ville de Metz, des infrastructures et espaces publics destinés à être intégrés dans le domaine communal à leur prix de revient. Avec ces acquisitions, la Ville reste un contributeur essentiel de la ZAC, à un niveau proche de celui de l'agglomération.

Par traité de concession en date du 20 décembre 2004, la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAREMM doit chaque année fournir un compte rendu financier annuel à la collectivité, comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Le compte rendu financier annuel de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre est arrêté à la date du 31 décembre 2012. Il fait état des sommes suivantes (arrondis à l'euro) :

	Réalisation au 31 décembre 2012	Reste à réaliser	Bilan global actualisé TTC
Dépenses	82 470 517	88 492 406	170 962 923
Recettes	60 973 776	109 989 147	170 962 923

Il fait apparaître une hausse globale de 3.8 % (164 426 130 € au 31/12/2011) s'expliquant principalement par des acquisitions complémentaires auprès de SNCF et RFF pour la réalisation du centre des congrès et le déplacement d'un répéteur.

Au 31 décembre 2012, la comptabilité de l'opération enregistre une trésorerie positive de 5 855 688 €.

Les participations de la Ville de Metz, sont de deux ordres :

1) Rachat des infrastructures (voiries, parvis, jardins) relevant de sa compétence.

Son montant total prévisionnel s'élève à 33 751 249 € TTC. Il s'agit des principaux espaces publics de la zone : rues, parvis, jardins. Ce montant est en baisse de 2 213 744 € TTC, somme correspondant à la suppression de la cession de la « bande énergétique » le long du talus SNCF.

2) Participation à la réalisation des ouvrages RFF.

Sans modification.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le compte-rendu financier annuel comportant :
 - Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser.
 - Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement prenant en compte le bilan actualisé et en particulier le rachat des infrastructures relevant de sa compétence pour un montant total de 33 751 249 € TTC.
- **DE FINANCER** ces opérations au moyen des crédits inscrits au budget des exercices concernés.
- **DE SOLLICITER** toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel dans le cadre de l'application des présentes.

<u>Interventions de :</u> M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.</u>

Voix contre : 0 :

Abstention: 12: Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prend pas part au vote : 1 : M. Richard LIOGER.

<u>Procuration:</u> Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné

pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote : 2 : M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-10 : ZAC Amphithéâtre - Révision des modalités de paiement du</u> rachat des infrastructures constituant les abords du Centre Pompidou :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

Par délibération du 2 juillet 2009, le Conseil Municipal décidait de revoir les modalités initiales de paiement de la somme de 11 708 400 € correspondant à la cession à la SAREMM des terrains communaux situés dans la ZAC Amphithéâtre et de reporter le versement du montant de 2 341 680 € au 30 juin 2011.

Par ailleurs, par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal décidait d'acquérir de la SAREMM les infrastructures relevant de la compétence de la Ville de Metz pour un montant de 25 438 760 € TTC correspondant à l'acquisition des éléments constituant les abords du Centre Pompidou, somme payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Selon l'échelonnement des paiements prévu dans les actes de vente du 19 octobre 2009 entre la Ville de Metz et la SAREMM, la Ville de Metz doit s'acquitter envers la SAREMM d'un montant de 5 657 989 € avant la fin de l'année.

Cependant, compte tenu de la modification du calendrier des travaux programmés, liés essentiellement aux opérations de dévoiement des réseaux concessionnaires et des travaux d'assainissement, il est proposé de modifier l'échelonnement des versements prévus et d'établir un avenant sur la base :

- * du paiement au plus tard le 31 décembre 2013 de la somme de 3 195 913 € due par la Ville de Metz à la SPL SAREMM, somme compensée par le versement par la SPL SAREMM à la Ville de Metz d'un montant de 2 341 680 € ;
 - le solde à payer par la Ville de Metz à la SAREMM étant de 854 233 € ;
- * du paiement au plus tôt au cours de l'année 2015 et au plus tard à la clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC Amphithéâtre du montant de 2 462 076 € correspondant plus particulièrement à l'acquisition des emprises foncières de l'avenue François Mitterrand.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE REVOIR** l'échelonnement originel des paiements résultant des transactions foncières régularisées par actes de vente du 19 octobre 2009 entre la Ville de Metz et la SAREMM dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Amphithéâtre ;
- **D'ETABLIR** un avenant aux actes précités sur la base :
 - * du paiement au plus tard le 31 décembre 2013 de la somme de 3 195 913 € due par la Ville de Metz à la SPL SAREMM, somme compensée par le versement par la SPL SAREMM à la Ville de Metz d'un montant de 2 341 680 € ;
 - le solde à payer par la Ville de Metz à la SAREMM étant de 854 233 €;
 - * du paiement au plus tôt au cours de l'année 2015 et au plus tard à la clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC Amphithéâtre du montant de 2 462 076 €

correspondant plus particulièrement à l'acquisition des emprises foncières de l'avenue François Mitterrand ;

- **DE FINANCER** ces opérations sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 51: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 4 : Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-11 : ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du compte rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération :</u>

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

La ZAC des Coteaux de la Seille a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007, et a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011 (conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAREMM doit chaque année fournir un compte rendu financier annuel à la collectivité, comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser.
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Le compte rendu financier annuel de la ZAC des Coteaux de la Seille est arrêté à la date du 31 décembre 2012. Il fait état des sommes suivantes :

	Réalisation au 31 décembre 2012	Reste à réaliser	Bilan global actualisé HT
Dépenses	7 228 809 €	34 788 641 €	42 017 449 €
Recettes	2 329 869 €	39 687 579 €	42 017 449 €

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le compte-rendu financier annuel comportant :
 - Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser.
 - Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER,

Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF. Voix contre : 0 :

<u>Abstention: 12:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 5 :</u> Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-12 : ZAC des Coteaux de la Seille - Avenant à l'acte d'apport relatif</u> au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la Ville de Metz et la <u>SAREMM</u> :

M. LIOGER, Rapporteur, expose:

La ZAC des Coteaux de la Seille a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007, et a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal du 29 mai 2012 a approuvé l'acte d'apport relatif au transfert dans le cadre du traité de concession conclu entre la ville de Metz et la société SAREMM, la signature de l'acte étant intervenue le 08 octobre 2012. Toutefois, des éléments étant arrivés tardivement conduisent aujourd'hui à procéder à quelques ajustements. Un avenant à l'acte d'apport doit être signé afin de :

1) Réajuster les montants du poste « foncier » indiqués dans l'acte d'apport :

- La somme correspondant aux honoraires de géomètre doit être soustraite du tableau financier de l'opération transférée (en page 37 de l'acte d'apport). En effet, les honoraires de géomètres avaient été valorisés à hauteur de **28 096,50 € TTC**, alors que ces prestations ont pu être effectuées en interne par le Service d'Information Géographique de la Ville de Metz.
- Les dépenses foncières annexes (impôts et frais) avaient été valorisées à hauteur de 124 604,13 € TTC. Or en réalité, ces dépenses sont de 37 579,13 € TTC. La différence entre les deux sommes est donc à soustraire du tableau financier de l'opération transférée.
- Enfin, l'acte d'apport est basé sur un état des dépenses et recettes comptabilisées à la date du 29 février 2012. Un état de réalisation définitif en date du 3 juillet 2012 fait apparaître une nouvelle facture pour un montant de 615,69 € TTC (frais de notaire). Cette somme est donc réintégrée dans le tableau financier de l'opération transférée.

Le poste foncier se décompose donc de la manière suivante :

Décomposition du foncier	HT	TVA	TTC
Acquisitions dans cadre ZAC (hors	3 341 569,74	0	3 341 569,74
actes)			
Acquisitions avant ZAC (dont actes)	87 025,00	0	87 025,00
Frais d'acquisitions	38 003,18	7090,34	45 093,52
Dépenses foncières annexes	37 579,13	0	37 579,13
Honoraires géomètres	0,00	0	0,00
TOTAL	3 504 177,05	7 090,34	3 511 267,39
avec déduction LOGIEST	2 105 800,05	7 090,34	2 112 890,39

2) Revoir le tableau financier du bilan de l'acte d'apport :

L'acte d'apport initial comporte une différence entre l'article DECLARATIONS FISCALES/ TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE, qui prévoit une dépense de TVA au titre de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, et le tableau financier de l'opération transférée qui est exprimé en TTC au lieu du HT.

Le tableau financier du bilan de l'acte d'apport a donc été repris ci-dessous en HT afin de redéfinir le solde négatif de l'opération :

	Montant total HT	TVA	Montant total TTC
Ingénierie	56 340,00	11 042,64	67 382,64
Etudes	482 732,79	75 248,87	557 981,66
Foncier	2 105 800,05	7 090,34	2 112 890,39
Travaux	70 000,00	13 720,00	83 720,00
Divers	22 584,22	3 326,10	25 910,32
TOTAL DEPENSES	2 737 457,06	110 427,94	2 847 885,01
Etudes	5 950,00	0,00	5 950,00
Foncier	1 250 050,00	238 474,33	1 488 524,33
TOTAL RECETTES	1 256 000,00	238 474,33	1 494 474,33
Solde négatif	1 481 457,06		1 353 410,68

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** la signature de l'avenant à l'acte d'apport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant à l'acte d'apport ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Salvano de Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. René DARBOIS, M. René DARBOIS, M. Antoine FONTE, M. René DARBOIS, M. René DARBOIS, M. Antoine FONTE, M. René DARBOIS, M. Antoine FONTE, M. René DARBOIS, M. René </u>

M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre : 0 :

<u>Abstention: 12:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prend pas part au vote: 1: M. Richard LIOGER.

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote: 3: M. Jean-Louis LECOCQ, M. Christian ANTOINE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N $^{\circ}$ 13-07-04-13 : Requalification urbaine du site de Bon Secours - Convention d'étude Ville de Metz - SAREMM :</u>

M. KOENIG, Rapporteur, expose:

Suite au déménagement du CHR Metz-Thionville sur le site de Mercy, l'hôpital Bon-Secours qui représente une emprise de 2 Ha au cœur du quartier Nouvelle Ville, sera libre de toute occupation dans le courant de l'année 2013.

La Ville de Metz a souhaité saisir cette opportunité pour initier une réflexion à plus grande échelle (4,8 Ha) afin de créer une nouvelle centralité pour ce quartier, renforcer le lien avec le centre-ville et traiter les espaces proches de l'Eglise Ste-Thérèse et du Lycée Louis Vincent.

Dans ce contexte, la Ville a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013, d'organiser un dialogue compétitif sur esquisse détaillée au vu de la complexité et des enjeux du projet, permettant de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Ainsi, afin d'accompagner la collectivité sur un projet structurant et de veiller à la cohérence des propositions faites par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine, la Ville de Metz souhaite solliciter la SPL SAREMM pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'œuvrage. Elle réalisera une "analyse aménageur" des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre à toutes les phases du dialogue compétitif et veillera à en dresser un bilan objectif au regard d'une logique d'aménagement opérationnel et de ses contraintes.

Une convention d'étude, dont le projet est joint en annexe, détermine les modalités de cette intervention, qui représente un montant total de 24 518 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE CONFIER** à la SAREMM la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 24 518 € TTC.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

<u>Interventions de :</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 39:</u> M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre: 0:

<u>Abstention: 13:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prend pas part au vote: 1 : M. Richard LIOGER.

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote : 2: M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-14 : Conventions de mandat à la SPL SAREMM : restaurant scolaire de la Corchade et piscines :</u>

M. TRON, Rapporteur, expose:

La SAREMM, société anonyme publique locale (SPL) dont la Ville de Metz est actionnaire, a été créée pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L300.1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction, l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Dans ce cadre, la Ville de Metz souhaite solliciter le concours de la SPL SAREMM pour une mission de mandat sur les deux opérations suivantes :

- 1) Le nouveau restaurant scolaire qui se situera dans le quartier de la Corchade à Metz. Ce nouvel équipement, d'une surface approximative de 800 m², sera destiné à recevoir les enfants du groupe scolaire de la Corchade et des écoles voisines. Il sera composé d'une partie dédiée à la restauration et d'une autre partie affectée à l'accueil des enfants pour le périscolaire. Par délibération du 28 février 2013, le projet a été approuvé pour un budget de 3.5 M€ TTC.
 - La SAREMM interviendra sur ce dossier à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre jusqu'à sa livraison, soit d'octobre 2013 à fin août 2015. Le montant de sa rémunération est de 125.654,75 € TTC.
- 2) Par ailleurs, dans le cadre de sa politique globale de rénovation d'équipements publics et de son agenda 21, la Ville de Metz s'est engagée à réduire d'au moins 20 % les émissions de CO² d'ici 2020. Dans cette optique, la Ville de Metz lance des travaux de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de l'efficacité énergétique des systèmes de production et de distribution de quatre piscines (Lothaire, Bon Pasteur, Belletanche, Luxembourg). Par délibération du 29 mars 2012, le projet a été approuvé pour un budget de 7.100.000 euros TTC.
 - La SAREMM interviendra pour la durée du chantier (soit à compter de juillet 2013 jusqu'au premier trimestre 2015). Le montant de sa rémunération est de 251.847,70 €.

La SPL offre toutes les garanties en matière de compétence administrative, financière et technique pour suivre ces deux opérations.

A cette fin, il est proposé de signer avec la SPL SAREMM les conventions de mandat correspondant à ces deux opérations, dont les projets sont joints en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE CONFIER** à la SPL SAREMM une mission de mandat concernant la réalisation d'un restaurant scolaire à la Corchade, mission dont le montant est estimé à 125.654.75 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
- **DE CONFIER** à la SPL SAREMM une mission de mandat concernant la réalisation du programme de travaux d'efficacité énergétique sur les piscines, mission dont le montant

- est estimé à 251.847,70 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Interventions de : Mme Michèle LETY, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour: 38:</u> M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre: 0:

<u>Abstention: 13:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Ne prend pas part au vote: 1:M. Richard LIOGER.

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote: 3: M. Jean-Louis LECOCQ, M. William SCHUMAN, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-15 : Création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) entre la SAREMM et la SEBL :</u>

M. JEAN, Rapporteur, expose:

La Société d'Economie Mixte Locale SEBL (Société d'Equipement du Bassin Lorrain) et la Société Publique Locale SAREMM (Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole, précédemment instituée sous forme de SAEML) ont depuis des années mis en commun leurs services afin de pouvoir être plus compétitives.

Cette démarche a permis aux deux structures de pouvoir bénéficier de larges compétences avec un regroupement de moyens et de personnel qualifié, principalement sur les services fonctionnels, tels que :

- Administration générale (ressources humaines, gestion administrative, etc...),
- Comptabilité,
- Suivi de gestion et financier,
- Juridique,
- Foncier,
- Gestion des marchés.

Pour information, les effectifs de la SEBL sont de 16 personnes, ceux de la SAREMM de 8 personnes, et le GIE regroupera un effectif de 10 personnes, soit 9 équivalents temps plein.

Faisant suite à la modification en juin 2011 de ses statuts (transformée en SPL, elle est aujourd'hui au service exclusif de ses actionnaires), la SAREMM a recruté et dispose depuis 2012 de son propre personnel opérationnel.

Les deux sociétés souhaitent désormais renforcer leur collaboration et poursuivre sur la voie de la mutualisation pour les services fonctionnels. A cette fin, le Groupement d'Intérêt Économique constitue le montage juridique le plus adapté. En effet, la création d'un tel groupement permettra aux deux entreprises de limiter les charges et de bénéficier de la sécurisation liée à une organisation rigoureuse des tâches.

La Ville de METZ étant actionnaire de la SPL SAREMM, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la SPL SAREMM au GIE créé entre elle et la SEBL et d'autoriser ses représentants au sein de la SAREMM à voter en faveur de la création du GIE.

Ultérieurement, ce GIE pourra bénéficier à d'autres entreprises publiques locales (SEM ou SPL), limitant ainsi les coûts de structure de ces outils d'intervention publique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le principe de création du GIE entre la SAREMM et la SEBL,
- **D'AUTORISER** les représentants de la Ville de METZ au Conseil d'Administration de la SAREMM, à voter en faveur de la création du GIE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

<u>Interventions de:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M.</u>

Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

<u>Voix contre: 13:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Abstention: 0:

Ne prend pas part au vote: 1 : M. Richard LIOGER.

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote: 3: M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-16: Projet de reconstruction du Pont Lothaire:

M. TRON, Rapporteur, expose:

La présence de la Seille entre le quartier du Sablon et la ZAC de l'Amphithéâtre d'une part, les quartiers de Plantières – Queuleu d'autre part, créent un effet de coupure entre les quartiers du sud de Metz. Les circulations se concentrent sur un nombre de points de franchissement limité, sur lesquels un travail a déjà été engagé afin de fluidifier les trafics et d'améliorer la place des piétons et des modes doux.

On peut ainsi citer la création de la passerelle du Graoully, liaison piétonne au niveau du parc de la Seille, le passage de METTIS, ou l'ouverture de l'avenue de la Seille, qui facilite la liaison inter-quartiers pour les automobiles.

Le Pont Lothaire constitue un autre point de franchissement à traiter. Daté de 1955, son état général, notamment une corrosion avancée des câbles de précontrainte avec un risque de rupture, nécessite aujourd'hui une surveillance très régulière.

De plus, il n'a pas été adapté dans sa conception initiale aux modes doux : les trottoirs sont étroits, son gabarit ne permet pas d'y ajouter des pistes cyclables.

Enfin, il est sollicité par d'autres usages auxquels il ne peut répondre à l'heure actuelle, notamment l'insertion de canalisations de chauffage urbain destinées à alimenter le quartier des Coteaux de la Seille.

Pour ces différentes raisons, il est aujourd'hui proposé de le reconstruire, en y intégrant ces nouveaux usages, tout en préservant son rôle de lien inter-quartier, c'est-à-dire en conservant un gabarit routier réduit ; le prolongement de l'avenue de la Seille au sud de Metz jouant à terme le rôle de liaison interurbaine.

Les travaux, qui se dérouleront sur 2014-2015, présentent non seulement une complexité technique importante, liée à l'insertion de l'ouvrage dans un environnement contraint et à l'ajout de conduites de chauffage urbain au cœur de sa structure, mais aussi une complexité organisationnelle majeure, étant donné son rôle dans les échanges vers et depuis le quartier de Plantières — Queuleu. La coupure du pont se devra par conséquent d'être la plus courte possible, en privilégiant les périodes de moindre trafic, et s'accompagnera d'une gestion du trafic adaptée sur l'avenue de la Seille et l'avenue André Malraux.

Par conséquent, il est proposé de contractualiser ce projet sous forme d'un contrat de conception – réalisation. L'opération, comprenant une réutilisation des culées existantes, est aujourd'hui évaluée à un coût total de 2,5 M€ HT. Des contributions sont escomptées de la part des autres acteurs, et notamment de l'UEM.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le principe d'une reconstruction du Pont Lothaire,
- **D'ORGANISER** pour ce faire une procédure de conception-réalisation menée par voie d'appel d'offres restreint permettant le choix du futur titulaire du marché,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à engager toute étude préalable et lancer la procédure de consultation de conception-réalisation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste 5 membres du Conseil Municipal et leurs suppléants pour faire partie du jury chargé, notamment, sous la présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, d'émettre un avis quant au choix de l'attributaire,
- **DE DESIGNER,** en conséquence, outre Monsieur le Maire en sa qualité de Président de droit, comme membres du jury :

Titulaires: Suppléants:

- M. Jacques TRON
- M. Sébastien KOENIG
- Mme Selima SAADI
- M. Daniel PLANCHETTE
- Mme Marielle OLESINSKI
- M. Stéphane MARTALIE
- Mme Patricia SALLUSTI

- M. Emmanuel LEBEAU

- **DE LIMITER** à 5 le nombre de candidats admis à concourir,

- Mme Martine NICOLAS

- **D'ATTRIBUER** une prime de 25 000 € à chaque concurrent remettant une offre conforme au règlement de consultation,
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appel d'Offres seule compétente au vu de l'avis du jury le soin d'attribuer le marché,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, et notamment le marché à intervenir y compris les avenants éventuels dans les limites précisées par l'article 20 du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer le cas échéant toute convention technique ou financière connexe à cette opération, et notamment les

conventions avec UEM relatives aux différentes phases du projet (avant les travaux, pendant les travaux, puis en gestion courante),

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits du programme d'Investissement 2013/2015.

<u>Interventions de :</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 52: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0 :

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> M. Antoine FONTE, M. Thomas SCUDERI, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-17 : Halte ferroviaire de Metz Nord - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Régional de Lorraine : « Pour un développement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor » : </u>

Mme FERRARO, Rapporteur, expose:

Dans le cadre du projet urbain de Metz-Nord et de son volet mobilité, le Conseil Municipal a, par délibération du 28 mars 2013, décidé de signer une convention avec SNCF Gares et Connexions, en vue d'étudier l'aménagement de la halte ferroviaire de Metz-Nord.

L'ambition est de valoriser et reconquérir cet équipement structurant pour créer le deuxième pôle multimodal de la ville, ce en lien avec Mettis.

Au terme de l'étude technique actuellement en cours, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le principe de réalisation du projet et sur ses conditions de financement.

Les objectifs poursuivis par ce projet rejoignent ceux du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité, notamment à travers :

- un renforcement du réseau ferroviaire régional comme support d'une nouvelle écomobilité,
- une amélioration de la qualité urbaine des gares et de leurs abords.

A cet égard, la Région a lancé un appel à projets « pour un aménagement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor » pour l'année 2013, susceptible de donner lieu à des subventions d'investissement pour ce type de projets.

Aussi, il est proposé de solliciter la prise en compte de cette opération par la Région dans le cadre de l'appel à projets précité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional de Lorraine, dans le cadre de l'appel à projets « pour un développement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor », une subvention d'investissement pour l'opération d'aménagement de la halte ferroviaire de Metz-Nord en vue d'en faire un pôle multimodal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à ces opérations.

<u>Interventions de :</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme</u>

Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 7 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-18 : Carrefour giratoire route de Woippy : convention avec le Département de la Moselle :</u>

M. TRON, Rapporteur, expose:

L'échangeur de Metz-Nord est l'un des lieux de la ville les plus complexes en matière de circulation. Son aménagement, dicté par la circulation automobile, créait jusqu'à présent un effet de frontière entre les quartiers. Grâce à l'opportunité offerte par la création de la voie METTIS, un projet de réaménagement a vu le jour, visant au désenclavement des quartiers et à l'amélioration de la séparation des flux de déplacements doux, des flux automobiles urbains et autoroutiers, pour la sécurité de tous les usagers.

Ces travaux ont consisté notamment en la création d'un giratoire à l'extrémité de la route de Woippy et en la modification des bretelles d'accès à l'autoroute en direction de Nancy.

Ces travaux impactant des voiries du Département de la Moselle, le Conseil Général de la Moselle a été étroitement associé par la Ville de Metz sur ce projet, collaboration qui se traduit aujourd'hui dans une convention qui définit les modalités de gestion et d'entretien ultérieur du carrefour giratoire nouvellement créé sur la rue des Alliés, reliant celle-ci à la route de Woippy, à la rue Georges Weill et à la bretelle autoroutière.

Afin de conserver une logique d'itinéraires départementaux entre la route de Woippy et la rue des Alliés, les services techniques des collectivités proposent que la domanialité de ce giratoire soit conservée par le Département, qui assurera la gestion et l'entretien des chaussées

des routes départementales ainsi que de l'anneau du giratoire, tandis que la ville prendra en charge la gestion et l'entretien de l'espace paysager central, de l'éclairage public, de la signalisation et des autres équipements, selon la convention en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** le projet de convention, présenté par le Département de la Moselle, relatif à la création, à la gestion et à l'entretien ultérieur du carrefour giratoire créé entre la rue des Alliés, la route de Woippy, la rue Georges Weill et la bretelle autoroutière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, et notamment ladite convention.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 7 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-19 : Régularisation de la vente de terrains EPFL dans la ZAD de Metz Sud et la zone de Vallières - Application des nouvelles modalités d'actualisation et de la réforme du régime de la TVA immobilière :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose:

Par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, la Ville de Metz décidait d'acquérir plusieurs parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine situées dans la zone anciennement dénommée ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières et ce, conformément aux dispositions des conventions foncières signées dans le cadre de l'aménagement et de l'urbanisation de ces zones.

Deux facteurs ont retardé la mise en œuvre de la cession de ces terrains par l'EPFLorraine : la réforme du régime de la TVA immobilière intervenue en mars 2010 et l'adoption du nouveau taux d'actualisation régularisé par avenant du 22 mai 2012.

L'EPFLorraine propose donc d'effectuer cette transaction foncière sur la base des prix de revient suivants calculés en fonction des données précitées, soit 31 195,15 € TTC dont 5 112,25 € de TVA pour les terrains représentant une superficie de 40 a 84 ca situés dans la « ZAD de Metz Sud » et 29 483,47 € TTC dont 561,28 € de TVA pour les parcelles d'une surface de 41 a 29 ca se trouvant dans la zone de Vallières.

Il convient dès lors de prendre une nouvelle délibération afin d'entériner les nouveaux prix de revient proposés par l'EPFLorraine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à Pont-à-Mousson les terrains cadastrés sous :

BAN de PLANTIERES-QUEULEU

Section RS $- n^{\circ} 147/112 - 6 a 72 ca$

BAN de MAGNY

Section MP – n° 36 – 13 a 66 ca

Section MS $-n^{\circ} 8 - 4 a 87 ca$

Section MS $-n^{\circ} 13 - 5 \text{ a } 23 \text{ ca}$

Section $MS - n^{\circ} 18 - 10 a 36 ca$

BAN de VALLIERES:

Section $VA - n^{\circ} 1951 - 21 a 78 ca$

Section $VA - n^{\circ} 1952 - 19 a 51 ca$

- **DE REALISER** ces opérations foncières moyennant les prix respectifs de 31 195,15 € TTC dont 5 112,25 € de TVA pour les terrains situés dans la « ZAD de Metz-Sud » et de 29 483,47 € TTC dont 561,28 € de TVA pour les parcelles sises dans la zone de Vallières ;
- **DE FINANCER** ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné :

- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1045 du Code général des Impôts ;
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 (motions 1 et 2):
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-20</u>: <u>Délégation du droit de priorité dont la Ville de Metz est titulaire au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine</u>:

M. GANDAR, Rapporteur, expose:

La loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement a créé en faveur des communes un droit de priorité sur tout projet de cession des biens de l'Etat situés sur leur territoire. Ce droit de priorité peut être exercé par le titulaire ou être délégué à un établissement public foncier d'Etat en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement ou pour constituer des réserves foncières dans cette perspective.

La Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine et du Département de la Moselle a notifié à la Ville de Metz la cession de l'ancien central téléphonique de Grigy dont l'Etat est propriétaire au prix de 25 512 €.

Il s'agit d'un ancien terrain militaire situé dans le périmètre de la ZAC du Parc du Technopôle visé par la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle établie le 10 décembre 2008 entre la Communauté d'agglomération de Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Dans ces conditions, il apparaît opportun pour la Ville de Metz de faire exercer son droit de priorité par délégation à l'EPFLorraine. L'EPFLorraine pourra ainsi acquérir le bien immobilier précité d'une superficie de 21 a 26 ca au prix proposé de 25 512 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCEPTER** d'exercer le droit de priorité dont la Ville de Metz est titulaire sur le bien immobilier appartenant à l'Etat, cadastré sous :

Ban de Borny

Section CL n° 13 – lieudit La Corvée – 21 a 26 ca

au prix estimé de 25 512 €.

- **DE DELEGUER** l'exercice du droit de priorité sur le bien au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine rue Robert à Pont-à-Mousson dans le cadre de la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle établie entre la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN,</u>

M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 9 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Noëlle QUILLOT.</u>

DCM N $^{\circ}$ 13-07-04-21 : Acquisition d'emprises foncières appartenant à MHT dans le cadre de la restructuration du site des anciens ateliers municipaux de la Ville de Metz - rue Hinzelin :

Mme SAADI, Rapporteur, expose:

Dans le cadre de la restructuration du site des anciens ateliers municipaux rue Charles le Payen, la Ville de Metz procède au confortement de la desserte et au renouvellement des viabilités depuis l'avenue André Malraux.

Dans cette perspective, et plus particulièrement celle de la création d'une nouvelle voie reliant la rue Charles le Payen aux rues Chabot-Didon d'une part, et Hinzelin d'autre part, la Ville de Metz envisage d'acquérir deux emprises foncières d'une superficie d'environ 1 636 m² appartenant à Metz Habitat Territoire.

La première emprise d'environ 736 m² correspond à l'actuelle rue Hinzelin. Il s'agit, en l'occurrence, d'une voirie en impasse, en mauvais état d'entretien, et qui ne dessert actuellement que les bâtiments MHT. Les nombreux désordres constatés sur cet ouvrage nécessitent, avant toute incorporation au domaine public routier, des travaux de remise en état estimés à $110\,000\,\mathrm{fm}\,\mathrm{TTC}$, soit $92\,000\,\mathrm{fm}\,\mathrm{HT}$.

La deuxième emprise, d'environ 900 m² est située en contrebas des rues Hinzelin et Charles Le Payen et pourrait permettre un projet de liaison entre ces deux rues. Principalement aménagée en espace vert, elle a été évaluée par France Domaine à 92 000 € HT.

La valeur vénale du terrain de 900 m² correspondant au coût de remise en état de la voirie, il est proposé de prendre en charge le coût des travaux précités et d'acquérir les deux emprises en vue de leur intégration dans le domaine public communal sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'estimation de France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACQUERIR** en vue de leur intégration dans le domaine public communal les emprises foncières d'environ 16 a 36 ca à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DU SABLON:

Section SC - n° 63 - 59 a 53 ca

appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin – METZ;

- **DE REALISER** cette acquisition à l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du service France Domaine, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné:
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz le coût des travaux de remise en état de la rue Hinzelin, estimés à environ 92 000 € HT soit 110 000 € TTC ainsi que les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, et les frais d'arpentage ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de: /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 44: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Ne prend pas part au vote: 1: Mme Isabelle KAUCIC.

<u>Procuration</u>: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique

GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 10 :</u> Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, M. William SCHUMAN, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-22 : Création de l'Association QuattroPole :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose:

Depuis plus de 10 ans la Ville de Metz s'est investie dans les coopérations transfrontalières, à l'échelle des partenariats métropolitains avec le réseau QuattroPole réunissant 4 villes-capitales de la Grande Région et plus récemment à l'échelle des coopérations de proximité avec le réseau Tonicités.

Ces réseaux permettent aux Maires et Bourgmestres d'entretenir des relations directes de grande qualité et aux administrations de bâtir des synergies et de mutualiser les savoir-faire autour de projets partenariaux.

Par ailleurs la Ville de Metz est membre d'Eurégio, association des Villes de la Grande Région.

Depuis 2009 et dans le cadre des présidences Luxembourgeoise puis Lorraine du Sommet de la Grande Région, la démarche Metroborder a permis de mettre en perspective la construction d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière au sein de laquelle les réseaux de Villes sont appelés à jouer un rôle structurant.

La Présidence Rhénan-Palatine qui s'ouvre pour la période 2013-2015 doit permettre de déterminer les niveaux et modalités de coopération de la Grande Région avec les réseaux de Villes en général et QuattroPole en particulier qui a travaillé à une évolution de son fonctionnement pour répondre à ces nouveaux enjeux.

C'est dans ce contexte évolutif que le réseau QuattroPole propose la création de l'Association de droit luxembourgeois QuattroPole, afin de donner d'avantage de lisibilité et de poids au réseau, et visant ainsi à atteindre deux objectifs principaux :

- Politique, avec une meilleure visibilité en Europe et dans la Grande Région, et un élargissement de l'implication des élus des Villes (10 représentants par Ville) dans les décisions du réseau.
- Technique, incluant les activités nouvelles liées à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, et la prise en charge de la gestion budgétaire et la communication, de la recherche de fonds européens.

Le siège de l'Association est fixé à Luxembourg.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Association QuattroPole, dont le projet est joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les finaliser et les signer.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à la création de l'Association QuattroPole, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.
 - La cotisation est fixée à 100 € par Ville, outre la contribution liée aux actions et au fonctionnement de l'Association à hauteur des engagements des années précédentes.
- **DE DESIGNER**, en application des statuts de l'Association, les 10 délégués suivants (représentants du Conseil Municipal), membres de l'Assemblée Générale de QuattroPole, outre Monsieur le Maire :
 - Madame Nathalie DE OLIVEIRA
 - Madame Michèle MEDOC
 - Monsieur Hacène LEKADIR
 - Monsieur Stéphane MARTALIE
 - Monsieur Bernard HEULLUY
 - Monsieur René DARBOIS
 - Madame Patricia SALLUSTI
 - Monsieur Thierry JEAN
 - Madame Marie-Jo ZIMMERMANN
 - Monsieur Khalife KHALIFE

Interventions de: Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

<u>Procuration</u>: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme

Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 8 : Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Michèle LETY, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-23 : Intégration des Bibliothèques Médiathèques de Metz dans la</u> Bibliothèque numérique du Sillon Lorrain :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose:

En 2010, afin d'accompagner l'émergence de grands projets numériques dans les collectivités territoriales, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place le dispositif des « bibliothèques numériques de référence proposant services numériques et/ou collections numérisées de premier plan au niveau régional (...) ».

Cette volonté s'inscrit dans un contexte d'importantes innovations technologiques qui contribuent à modifier en profondeur les pratiques de lecture et, plus généralement, les modes d'accès à la connaissance : liseuses, livres et presse numériques, vidéo et musique à la demande, collections numérisées des archives, musées, bibliothèques...

Ainsi, ce programme vise à favoriser :

- le développement significatif des collections numérisées des bibliothèques territoriales pour les aider à se positionner dans le monde numérique à travers des offres pertinentes et attractives ;
- l'accès du plus grand nombre à ces ressources numériques via l'Internet ;
- l'émergence de nouveaux services numériques à valeur ajoutée adaptés aux besoins des différents usagers (familles, éducateurs, amateurs éclairés, étudiants, chercheurs) ;
- la modernisation et la rationalisation des fonctionnements internes des établissements relatifs aux projets numériques.

Le 19 octobre 2012, le conseil syndical du pôle métropolitain du Sillon lorrain a adopté à l'unanimité une délibération confirmant sa volonté d'élargir cette démarche initialement portée par la ville de Nancy aux établissements des quatre villes et agglomérations fondatrices, et de porter la candidature du projet de Bibliothèque Numérique de Référence auprès de l'Etat.

Ainsi, le projet BNR associe les bibliothèques de Nancy, Metz, Thionville et la communauté d'agglomération d'Epinal. En s'appuyant sur les ressources de chacune des collectivités partenaires, il a pour objet d'apporter au public métropolitain du contenu numérique (sous droit ou du domaine public), des outils numériques, d'offrir de nouveaux services et de faire découvrir et valoriser le patrimoine culturel lorrain au moyen d'une plate-forme numérique commune, exploitable dans le cadre des projets de diffusion des différents partenaires.

Chaque collectivité élabore et met en œuvre son propre programme numérique en fonction de ses besoins locaux et gère ses dépenses d'investissement et de fonctionnement afférents sur la base d'un programme triennal.

Les dépenses communes relatives notamment à la création et à la maintenance de la plateforme numérique seront prises en charge par le Pôle Métropolitain du Sillon lorrain.

La première tranche du programme triennal des Bibliothèques-Médiathèques de Metz concerne l'acquisition de matériels (pour 39 980 € TTC) et de ressources numériques (autoformation, presse et livres, pour 51 950 € TTC). L'Etat est susceptible d'intervenir à hauteur de 50 à 80 % de cette somme, dans le cadre du volet de la Dotation globale de décentralisation affecté à la Bibliothèque numérique de référence.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz au projet de Bibliothèque numérique de référence du Sillon lorrain ;
- **DE DONNER** son accord pour réaliser le programme de la première tranche au titre de l'exercice 2013 dont le montant prévisionnel s'élève à 91 930 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles auxquelles la ville peut prétendre, notamment auprès de l'Etat au titre de la DGD, et à signer tout document relatif à cette affaire.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 45: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick

THIL, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote: 10:</u> Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Michèle LETY, M. Jérémy ALDRIN, Mme Anne STEMART, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-27</u>: Partenariat développé avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant le Centre social Pioche et la Halte-Garderie les Marmousets :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose:

Proposer aux familles messines des services de proximité adaptés à leurs besoins et une offre socio-éducative de qualité au cœur des quartiers, favoriser et soutenir les dynamiques solidaires et citoyennes, contribuer à l'amélioration des liens sociaux, figurent parmi les axes essentiels du projet municipal. Cette politique volontariste au service des habitants a conduit la Ville de Metz et son CCAS à travailler avec la CAF de Moselle à la construction d'une dynamique sociale partenariale autour du Centre social Augustin Pioche et de la Halte-Garderie « les Marmousets », en recherchant une évolution de l'offre et de la gouvernance de ces deux équipements.

1. Centre social Augustin Pioche : un partenariat renforcé au service d'une dynamique de quartier.

Le Centre social Augustin Pioche, géré par la CAF de Moselle, développe une activité socioéducative et de conseil au profit des habitants du quartier du Sablon, plus précisément dans le secteur Hannaux-Frécot-Barral. Le Centre compte 664 usagers inscrits de façon régulière, dont 375 mineurs et 289 adultes. Il propose des animations pour tous les publics suivant des axes prioritaires tels que l'accueil de loisirs, l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des familles vulnérables, la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, la lutte contre le désœuvrement des jeunes ou l'animation collective familiale. Pour ce faire des partenariats ont été créés avec les différents acteurs du quartier que sont les écoles, la mission locale, le Centre Social Maison des Associations du Sablon ou le CMSEA.

Afin de soutenir l'activité socio-éducative mise en œuvre par le Centre Social Pioche, acteur essentiel du quartier du Sablon, il est proposé de renforcer le partenariat entre la Ville de Metz et la CAF de la Moselle par la signature d'une convention triennale prévoyant une participation financière de la Ville au fonctionnement du Centre Social Pioche ainsi que le développement, par le Centre Social, de plusieurs axes de travail à destination des habitants, tels que la réussite éducative, la prise en charge des adolescents, l'accès à l'emploi des femmes du quartier et le soutien à l'émergence d'associations de quartier. Ce nouveau partenariat prévoit également la reprise de l'accueil périscolaire du secteur par le Centre Social Pioche, dont les termes et le financement par la Ville feront l'objet d'un avenant à la présente convention triennale. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, les échanges et réflexions autour du projet social du Centre seront développés ainsi que sa mise en réseau avec les autres structures messines ; la Ville sera associée au Comité de Gestion du Centre Social Pioche.

Il est proposé d'accorder une subvention de **30 700** € à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, pour la période allant de septembre à décembre 2013, en vue de participer aux frais de fonctionnement du Centre social Augustin Pioche, dont le budget prévisionnel total 2013 est de 1 003 929 €.

2. Halte-Garderie les Marmousets : une nouvelle offre d'accueil 0/6ans de 30 places au service des familles.

La politique municipale d'accueil de la petite enfance se donne pour finalité de permettre aux enfants de bien grandir à Metz, et pour engagement de placer les familles messines au centre des projets qui leur sont destinés.

Considérant la dominante familiale du quartier du Sablon, et plus particulièrement celle du secteur Hannaux-Frécot-Barral, ainsi que les perspectives de développement urbain sur le nouveau quartier des « Coteaux de la Seille », la Ville a souhaité, dans le cadre du partenariat étroit entre la CAF et le CCAS, créer 15 places nouvelles au sein des Marmousets et transformer cette Halte-Garderie actuellement gérée par la CAF de Moselle, en véritable Multi-Accueil d'une capacité de 30 places. Ce nouvel établissement permettra de proposer un service d'accueil en adéquation avec les besoins des parents, tant en termes d'amplitude d'ouverture (toute l'année, de 7h30 à 18h30) que de services proposés (accueil régulier ou occasionnel, fourniture des repas et des couches…).

A compter du 1^{er} janvier 2014, la gestion de cette structure sera confiée au CCAS de la Ville de Metz, par transfert d'activité.

Elle constituera ainsi le 13^{ième} établissement municipal d'accueil du jeune enfant (EAJE), avant l'ouverture programmée courant 2014 de la maison de l'enfance de l'Amphithéâtre qui portera à 1 036, le nombre total de places d'accueil collectif à Metz. Ce transfert de gestion occasionnera le reclassement de 4 personnels de la CAF de Moselle actuellement employés au sein de la Halte-Garderie, dans le respect des dispositions du Code du Travail.

Cette opération fait l'objet d'un budget prévisionnel de fonctionnement de 438 000 \in annuels, financé à hauteur de 303 000 \in par la Caisse d'Allocations Familiales. Le solde est réparti entre les familles (54 000 \in), le Conseil Général de la Moselle (5 000 \in) et le Centre Communal d'Action Sociale (76 000 \in). Les travaux de réaménagement nécessaires à la transformation en Multi-Accueil seront intégralement financés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 au volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse et de valider son nouveau schéma de développement pour la période 2011-2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- D'ACCORDER une subvention de 30 700 € à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle au titre d'une participation aux frais de fonctionnement du Centre Social Pioche pour la période allant de septembre à décembre 2013.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'organisme susvisé ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE DONNER** un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 au volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse et de valider son nouveau schéma de développement pour la période 2011-2014.

<u>Interventions de:</u> Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, Mme Selima SAADI, Mme Christiane PALLEZ.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 35 :</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

<u>Ne prennent pas part au vote: 10</u>:M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 10: Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, M. Stéphane MARTALIE, Mme Michèle LETY, M. Jérémy ALDRIN, Mme Anne STEMART, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}28}$: Ouverture d'un espace associatif éco-citoyen sur les Hauts de Vallières :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose:

Le contexte territorial du secteur des Hauts de Vallières a sensiblement évolué au cours des dernières années. Fort d'une grande mixité sociale ainsi qu'architecturale, jouissant d'une situation privilégiée en bordure de grands espaces naturels, l'offre en matière d'animation et le tissu associatif y sont pourtant encore trop pauvres. C'est pourquoi le Comité de Quartier de Vallières a travaillé depuis presque deux ans à l'ouverture d'un local d'animation sur ce secteur.

Cette démarche a permis la mobilisation de différents partenaires, en particulier des associations œuvrant sur le secteur (Connaître et Protéger la Nature – Les Coquelicots, Nouvelle Vie du Monde et l'Association Familiale de Vallières), qui ont uni leurs compétences pour accompagner les membres volontaires du Comité de Quartier au montage du projet. De son côté, le bailleur LOGIEST a accepté la mise à disposition de locaux vacants rue des Pins au bénéfice de l'opération.

D'importants travaux d'aménagements sont nécessaires avant l'ouverture de ce local associatif de 360 m² au public. Une première partie sera donc réalisée en vue d'une ouverture en octobre 2013. Les travaux se poursuivront sur le reste du plateau pour une livraison définitive de la totalité des locaux au printemps 2014 et pour un montant total de 380 000 €.

Les associations et membres du comité de quartier, en lien avec les services de la Ville, ont mené un travail de réflexion pour définir un projet répondant aux besoins du quartier et s'inscrivant en cohérence avec l'espace naturel et pédagogique. Ils souhaitent ainsi créer un lieu de vie qui encourage les échanges intergénérationnels et renforce le lien social, mais aussi devenir un pôle de référence en matière d'animation autour des questions d'écologie.

Les différents publics du secteur seront accueillis dès la fin des travaux au sein du futur espace associatif éco-citoyen. Les trois associations engagées dans le projet animeront un espace ludothèque pour les plus petits, un espace de rencontre de type « café associatif » pour tous, des ateliers éducatifs et des actions d'aide à l'insertion professionnelle et sociale.

Il est proposé que la Ville de Metz soit locataire des locaux de Logiest, qui seront sous loués au CPN les Coquelicots via une convention de mise à disposition, lui en confiant l'animation et la gestion. La Ville de Metz abonde la subvention de fonctionnement accordée à l'association afin de lui apporter les moyens de travailler dans le respect des objectifs établis en lien avec le projet du Comité de Quartier.

Le coût prévisionnel de l'animation du local associatif des Hauts de Vallières pour les trois derniers mois de l'année 2013 s'élève à 15 000 €. Celui-ci se compose de l'investissement de départ dans du petit matériel pédagogique et du mobilier à hauteur de 8 000 €, ainsi que des frais d'animation et de gestion des locaux à hauteur de 7 000 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 15 000 € au CPN Les Coquelicots. Cette aide financière fait l'objet d'un avenant à la convention d'objectif et de moyens signée avec l'association.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer le contrat de location avec la société Logiest, propriétaire des locaux mis à disposition et sis rue des Pins à Metz, ainsi que toute convention à conclure avec l'association,
- D'ACCORDER une subvention de 15 000 € à l'association Connaître et Protéger la Nature – Les Coquelicots au titre de la gestion et de l'animation des locaux associatifs des Hauts de Vallières,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 15 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0: Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme

donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 7 :</u> Mme Christiane PALLEZ, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a

<u>DCM N° 13-07-04-29 : Versement de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de</u> Cohésion Sociale et du Plan de Lutte contre les Discriminations :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose:

Il est proposé d'accorder un soutien financier aux projets et associations détaillés ci-dessous, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'une part, et du Plan de Lutte contre les discriminations, d'autre part.

1 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

La première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 30 mars dernier, au titre de laquelle ont pu être engagés 922 492 € (soit 81,5 %) de l'enveloppe annuelle, en complément de 402 160 € engagés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), soit l'intégralité de son enveloppe annuelle dédiée au CUCS.

Les projets associatifs que l'Etat n'a pas jugé prioritaires ou qui ont été déposés plus tardivement font l'objet de cette seconde programmation qui mobilise exclusivement des crédits municipaux. Rappelons que les projets non retenus par l'Etat peuvent faire l'objet d'un financement intégral ou majoré par la ville, dès lors qu'ils contribuent au lien social, à l'animation en faveur de la jeunesse ou à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine.

La présente délibération vise 32 dossiers complémentaires, dont 15 sont nouveaux, ainsi que 8 ateliers jeunes et 2 opérations Ville-vie-vacances. Un accent particulier est mis sur le lien social et les projets multipartenariaux.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 210 813 €.

RECONDUCTION DE PROJETS

EDUCATION

Soutien à la parentalité : Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte (AMIs)

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un travail global sur la famille qui s'appuie sur des activités parents-enfants, des sorties familiales et sur des ateliers à destination de parents sur des thèmes liés à l'éducation des enfants. Un manuel sur l'entrée en maternelle sera réalisé dans le cadre d'un atelier avec les parents. Ces actions se feront en lien avec les autres acteurs de la parentalité de Metz Nord (CCAS, CACS Lacour, écoles...).

Coût global : 22 670 €

Subvention Ville de Metz: 5 000 €

<u>Dynamique Enfance</u>: Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte (AMIs)

L'association souhaite multiplier les actions éducatives en direction des enfants à travers des ateliers de pratique artistique variés, mais également en découvrant des spectacles, des équipements culturels. Un projet spécifique sur le multiculturalisme et la prévention des discriminations sera également mené.

Coût global : 26 204 €

Subvention Ville de Metz: 12 000 €

<u>Aide à la réussite</u> : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

Le projet, dans la continuité de celui proposé en 2012-2013, a pour objectif de mobiliser des adolescents (une cinquantaine) du quartier Hannaux-Frécot-Barral dans des actions structurantes et citoyennes. En plus d'une aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), l'équipe CMSEA poursuivra le partenariat avec le collège Rabelais sur la prévention du décrochage scolaire, sur l'inclusion/exclusion, mais engagera également un travail plus spécifique en direction des adolescentes.

Coût global : 24 750 €

Subvention Ville de Metz: 8 000 €

SANTE

Bien bouger, bien manger à prix modiques : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS) L'objectif de cette action vise à favoriser la consommation de fruits et de légumes et inciter à la pratique physique. Pour ce faire, diverses actions seront proposées : ateliers cuisine, échanges d'informations sur la nutrition, création d'une épicerie solidaire ou organisation de marches familiales.

Coût total : 17 253 €

Subvention Ville de Metz: 3 500 €

Médiateurs de santé : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

Il s'agit de former et de sensibiliser les habitants « relais de proximité » sur les questions liées à la prévention et au dépistage de certains cancers. Des actions collectives et des séances d'information seront ouvertes au public pour mobiliser et avertir un plus grand nombre sur les facteurs à risque du cancer et sur les modalités de dépistage.

Coût total : 12 890 €

Subvention Ville de Metz : 2 500 €

LIEN SOCIAL

<u>Lien social et animations de quartier</u> : Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte (AMIs)

La mobilisation des habitants du quartier de la Patrotte est une vraie difficulté mais reste la priorité du Centre social. L'association souhaite multiplier et faire évoluer ses méthodes de prise de contact avec la population en créant de nouvelles méthodes de communication plus proches des habitants, en multipliant les partenariats et en investissant l'espace public pour plus de visibilité. L'association coordonne également la fête associative de quartier qui est un élément moteur du partenariat de la Patrotte.

Coût global : 75 835 €

Subvention Ville de Metz : 17 000 €

Fête de quartier : Centre Social Georges Lacour

Il s'agit d'organiser la fête de quartier du Chemin de la Moselle autour du Centre Lacour, sur le thème Cowboy Western, ceci afin de dynamiser le quartier, valoriser les activités des enfants et des adultes du centre et des habitants qui sont force de proposition et acteurs du projet. L'ensemble des partenaires (APSIS, TAMM, Comité de Quartier, Bibliothèque, Metz-Pôle-Services, AMIs, UDAF et MHT) proposeront des activités musicales, sportives et ludiques aux habitants du quartier de la Moselle, et ouvertes aux habitants du quartier de la Patrotte.

Coût total : 13 420 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

Ecrivain Public : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

L'écrivain public est un relais entre les habitants du quartier et les institutions. Il répond à la fois au problème de la difficulté de maîtrise de la langue française et à celui de la complexité relative des démarches administratives. Un rapprochement avec le Point d'accès au droit du Pôle des Lauriers est prévu.

Coût global : 24 034 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

Ecrivain numérique : Tous Branchés.com

L'objectif principal de l'association est de poursuivre la conception et l'animation de projets de proximité destinés à lutter contre la fracture numérique. Près de 150 personnes, enfants, adultes et personnes âgées, ont participé aux ateliers de l'association qui s'est également investie dans de nombreux partenariats et collectifs.

Coût global : 21 240 €

Subvention Ville de Metz: 14 160 €

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

<u>Action de médiation sociale, familiale et de voisinage</u> : Association Messine de Médiation (AMMS)

Cette action a pour but de permettre à des habitants ayant un différend avec autrui, de faire appel à un tiers neutre. Son intervention doit permettre d'apporter une solution aux conflits.

L'AMMS emploie deux médiateurs professionnels et procède à la formation de 7 autres. 920 personnes ont bénéficié en 2012 de cette action.

Coût total : 111 000 €

Subvention Ville de Metz: 25 000 €

<u>Chantiers Pécules</u> : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

Le projet mené par l'équipe de prévention spécialisée vise à remobiliser des jeunes au moyen de petits chantiers d'intérêt collectif pour lesquels ils reçoivent un pécule. Ce pécule sera ensuite utilisé pour répondre à des besoins spécifiques des jeunes dans le cadre d'accompagnements individualisés. La subvention sollicitée correspond à 165 journées de chantiers pour l'année 2013-2014.

Coût global : 22 400 €

Subvention Ville de Metz : 5 000 €

<u>Trait d'union</u>: Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

L'équipe de prévention spécialisée souhaite permettre aux adolescents, grâce à des ateliers d'expression artistique, de mettre des mots sur leurs ressentis, leurs difficultés comme leurs espoirs et faciliter ainsi la communication avec les adultes. Les ateliers serviront également de support à un travail sur l'inclusion/exclusion, sur la question du rapport de genre et plus globalement sur le vivre-ensemble.

Coût global : 13 882 €

Subvention Ville de Metz: 4 000 €

Animation du Point Accueil Solidarité en gare de Metz : Espace Solidarité

L'errance des jeunes de moins de 25 ans se développe à Metz, comme dans la majorité des grandes villes. Elle gagne du terrain par rapport aux autres composantes de la population SDF. L'objectif visé est de réaliser des orientations des publics en errance notamment dans les structures adaptées de l'agglomération messine pour une file de plus de 950 personnes. Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin d'anticiper les nouveaux flux générés par le Mettis.

Coût du projet : 148 000 €

Subvention Ville de Metz: 5 000 €

Vers un nouveau cadre de vie des adolescents : MJC Boileau

L'espace Aquarelle de la MJC Boileau est destiné à accueillir les pré-ados et adolescents du quartier de Boileau-Prégénie et de Woippy.

Il s'agit de développer et de maintenir un échange et un dialogue constant avec ces jeunes tout en développant des projets dont ils seront les principaux acteurs.

Coût du projet : 6 000 €

Subvention Ville de Metz: 900 €

Ateliers et activités du secteur adolescence : MJC Boileau

La mise en place de ces ateliers permet de renforcer l'ensemble des activités du secteur adolescent en mettant l'accent sur certaines priorités éducatives (relations parents-enfants, prévention des risques, situations de violence, de conflits). Seront ainsi privilégiées les activités sportives de plein-air et de loisirs, les activités ludiques d'intérieur et d'extérieur, les activités et projets culturels.

Coût total : 6 000 €

Subvention Ville de Metz: 900 €

Ciné-Concert: ZIKAMINE

Ce projet initié en 2012 est entré dans sa seconde phase en 2013 par la mise en place d'ateliers de création vidéo et musicale auxquels ont participé une quinzaine de jeunes de Borny et de Boileau. La diffusion de leur création est prévue en juin dans le cadre du Festival Hors Format et également tout au long du second semestre dans le cadre de festivals de musique amplifiée.

Coût global : 15 850 €

Subvention Ville de Metz : 6 000 €

INGENIERIE

<u>Centre de ressources politique de la ville Lorraine</u> : Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)

Le centre de ressources de la politique de la ville participe depuis 2011 à développer l'Observatoire Dynamique des Quartiers, outil multi-partenarial destiné à construire collectivement une meilleure compréhension des territoires de la politique de la ville. Dans ce cadre, il analyse et synthétise les données recueillies afin de réaliser une fiche par quartier mise à jour chaque année. Le centre met également à disposition des professionnels, des ressources documentaires, des appuis sur sites, des formations/sensibilisation ainsi qu'une lettre d'information et un site internet dédié.

Subvention Ville de Metz: 9 000 €

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Etude du Code de la Route : Association Franco Asiatique (AFA)

Cette action favorise un apprentissage plus aisé et plus rapide du Code de la Route (cours collectif de reprise des leçons du Code de la Route, étude de la structure linguistique des questions posées lors des tests, sens du vocabulaire spécifique) afin de favoriser l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et l'autonomie de personnes d'origine étrangère inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle sur le quartier de Metz-Borny. 15 adultes sont concernés.

Coût total: 8 000 €

Subvention Ville de Metz: 4 000 €

Accompagnement renforcé de porteurs de projets issus des quartiers : Alexis et Adie

Il s'agit de la mise en place d'une campagne de sensibilisation à la création d'entreprises dans les quartiers « Politique de la Ville » avec pour objectif le repérage de 25 porteurs de projets. Ces derniers seront ensuite accompagnés de manière individualisée et collective. L'action est prévue de juillet à décembre 2013.

Coût global : 22 000 €

Subvention Ville de Metz pour Alexis: 5 000 € Subvention Ville de Metz pour Adie: 3 000 €

Jeunes diplômés de Metz-Borny : ID'EES Intérim

En concertation avec les acteurs de l'emploi dans le quartier de Metz-Borny, il est proposé de mettre en place une action expérimentale en faveur des jeunes diplômés du quartier de Metz-Borny. Son objectif est de favoriser l'emploi de ces jeunes rencontrant des difficultés pour se positionner durablement sur le marché du travail.

Ce travail sera mené en collaboration avec ID'EES Intérim, Pôle Emploi et la Mission Locale, partenaires d'un groupe emploi animé par le service politique de la ville.

Cette action expérimentale s'appuiera sur la prospection des besoins RH de la cinquantaine d'entreprises de plus de 50 salariés installées en Zone Franche Urbaine à Metz-Borny et sur un accompagnement personnalisé de jeunes repérés pour des compétences recherchées. L'entreprise se verrait proposer des formules souples de mise à l'essai (mission d'intérim) puis la mobilisation d'aides à l'emploi existants (emplois d'avenir, contrat de qualification) ou à venir (emplois francs).

Elle sera menée de septembre 2013 à février 2014 et portera essentiellement sur les secteurs d'activité du tertiaire et des services. 15 jeunes diplômés de niveau Bac+2 seront sélectionnés et 10 bénéficieront d'un accompagnement.

Coût global : 12 790 €

Subvention Ville de Metz: 10 500 €

Actives et compétentes du pays d'origine au pays d'installation : Retravailler Lorraine

Le projet a pour objectif d'accompagner un groupe d'une dizaine de femmes primo-arrivantes dans leur parcours d'intégration professionnel. Il s'agit d'identifier et de valoriser l'ensemble de leurs compétences personnelles, professionnelles et sociales pour leur permettre de construire un projet professionnel cohérent avec leurs expériences dans leur pays d'origine, de transit et d'accueil.

Coût global : 31 375 €

Subvention Ville de Metz: 4 000 €

EDUCATION

Accueil Parents/Enfants : Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle (PEP 57)

Ateliers parents-enfants, aide aux devoirs et formation à l'aide aux devoirs pour les parents, espaces de discussion, théâtre forum...: toutes ces activités développées par l'association ont un point commun, développer l'implication des parents dans le parcours scolaire de leur enfant et renforcer les liens parents-enfants.

Coût global : 42 100 €

Subvention Ville de Metz: 15 000 €

Booster: Unis-Cités

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune à se détacher du système scolaire ou de formation avant l'obtention de son diplôme. Le projet vise à remobiliser une vingtaine de jeunes de 16 et 17 ans dans le cadre de projets le temps d'un Service Civique de 6 mois, au

sein de groupes mixtes entre « décrocheurs » et étudiants. La Moselle et la Seine Saint Denis ont été choisies pour tester ce nouveau dispositif.

Coût global : 155 095 €

Subvention Ville de Metz : 10 000 €

LIEN SOCIAL

<u>Fête de quartier</u> : Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation (APSIS-EMERGENCE)

Il s'agit d'organiser la fête de quartier à Bellecroix, sur le terrain de basket-ball situé allée En Désiremont, en réunissant les forces vives du quartier, l'ensemble des acteurs sociaux (Club de Foot, Cercle Omnisport, Association Culturelle et Sportive, Adjasma Crew, ADAC'S, MHT), ceci dans le but de favoriser le travail en réseau, de dynamiser la vie du quartier en permettant aux habitants d'être acteurs et force de proposition afin d'améliorer l'image du quartier.

Coût total: 2 700 €

Subvention Ville de Metz: 2 000 €

Aide au démarrage : Association Culturelle et Sportive de Bellecroix

Il s'agit d'une nouvelle association dont l'objectif est de proposer des activités culturelles et sportives aux jeunes du quartier. Accompagnée par le DLA et soutenue par Tous Branchés.com, elle entretient également un partenariat étroit avec l'équipe de prévention et le centre social en participant notamment à la future fête de quartier. La subvention est destinée à aider cette association à démarrer ses activités et à développer son projet éducatif.

Coût total : 7 020 €

Subvention Ville de Metz: 2 500 €

<u>Histoire et évolution des associations de Metz-Borny</u> : Association des Travailleurs de Turquie de Moselle (ATTM)

Une douzaine de jeunes adolescents de l'association vont réaliser un court métrage retraçant l'histoire des associations du quartier se fondant sur les témoignages des acteurs associatifs et institutionnels ainsi que sur une recherche d'archives.

Coût global : 6 365 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

<u>De l'intégration à la Liberté</u> : Centre Culturel et Amical de Metz (CCAM)

Le projet vise à favoriser l'intégration de 25 femmes isolées de 30 à 60 ans vivant dans le secteur des Tours du Limousin en leur permettant de développer des compétences linguistiques et de découvrir leur environnement patrimonial et culturel.

Coût global : 19 500 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

<u>Chantier d'Images</u>: Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle (PEP57)

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la préfiguration de la BAM. Il vise à impliquer les habitants et acteurs associatif dans un reportage photo couvrant la période de construction de la BAM jusqu'à son ouverture.

Coût global : 8 000 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

Perdre ses Pas : Le Tourbillon

Ce projet vise à réunir des amateurs issus des quartiers de Metz dans un spectacle inspiré de la pièce « Les pas perdus » de Denise Bonal.

Le Tourbillon ira dans les quartiers avec l'appui des associations, recueillir des récits de vie qui serviront de matériaux à l'écriture de nouvelles séquences qui prolongeront le texte de Denise Bonal mais également à mobiliser des volontaires futurs acteurs du spectacle. En parallèle, des stages d'expression orale, musicale et corporelle permettront aux amateurs d'horizons variés de libérer leur potentiel individuel dans le cadre d'un projet commun.

La pièce sera ensuite diffusée sur tout le département.

Le projet est soutenu par le service Action Culturelle.

Coût global : 19 500 €

Subvention Ville de Metz : 2 500 €

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

« Mon image, le réseau...moi et les autres : La Passerelle

Cette association met en place cette action afin de faire face aux évolutions intervenant dans l'enceinte et à l'extérieur des établissements scolaires avec la démocratisation de l'accès et de l'utilisation des réseaux sociaux. Les équipes enseignantes témoignent que la quasi-intégralité des problèmes de discipline trouve sa source sur ce que disent les uns des autres sur les réseaux sociaux. Au plus près des élèves et des équipes enseignantes, cette action se déroulant sur toute l'année scolaire, vise à permettre à tous d'utiliser ces technologies dans le respect d'autrui et du cadre légal. Ce projet novateur sur Metz-Borny et Bellecroix a vocation à être essaimé sur le reste de la Ville.

Coût total: 10 000 €

Subvention Ville de Metz: 9 000 €

Aide aux victimes et médiation pénale : DUOVIRI

Depuis 2012, l'association tient des permanences bi-mensuelles au Point d'Accès au Droit de Metz-Borny. Habilitée en matière de médiation pénale, elle aide également à résoudre les différends au sein des familles.

Pour 2013, elle mettra en place, à partir du mois de juin, une permanence mensuelle consacrée aux problèmes notariaux.

Coût total : 119 600 €

Subvention Ville de Metz: 2 000 €

SANTE

Action Santé: Centre Social Georges Lacour

Le Centre Lacour souhaite, lors de la mise en place d'un atelier santé, faire s'exprimer son public sur la thématique « santé » afin de pouvoir relever les freins et représentations liés à ce domaine.

Il utilisera des outils ludiques et pédagogiques pour animer les débats et proposera ensuite des actions en adéquation avec les préoccupations et besoins des habitants du Chemin de la Moselle. Des professionnels de la santé interviendront pour enrichir les échanges. 50 personnes en seront bénéficiaires.

Coût total : 5 000 €

Subvention Ville de Metz: 1 500 €

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des

billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, future BAM...).

Il est proposé de participer au financement des projets portés par les associations suivantes pour la période couvrant les vacances de Toussaint/Noël 2012, d'hiver, de printemps et d'été.

PARTICIPATION VILLE

APSIS-EMERGENCE Aménagement de jardins partagés et toilette sèches (Bellecroix)	238 €
Remise en état du boulodrome et du stade d'athlétisme (Bellecroix) Réalisation d'une fresque	297 €
(GAB) Entretien du parcours de santé	297 €
(GAB) Centre Lacour	745 €
Mise en peinture d'abris de jardins (Metz-Nord)	245 €
CMSEA	
Mise en peinture d'abris de jardins	280 €
(Metz-Nord) Totem des 4 Vents (Han-Fre-Bar.)	950€
MJC BOILEAU Aménagement et décoration de l'espace Aquarelle (Boileau-Prégénie)	95€

Soit un total de 3 147 €

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Opérations Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Social sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ».

S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépaysement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville ;

Pour cette présente année, la programmation s'établit comme suit :

PARTICIPATION VILLE

APSIS-EMERGENCE

Equipe Metz-Nord : Séjour à Arles et ateliers photos 1 206 €

2 500 €

Soit un total de 3 706 €

<u>2 – PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINA</u>TIONS

Nous entrons aujourd'hui dans la cinquième année du Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD), symbole de l'engagement de la Ville de Metz de lutter, aux côtés de l'Etat, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement. A ce titre, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances (Acsé) contribue au financement de ce dispositif à hauteur de 5 000 € au titre de l'exercice en cours.

Le développement et l'ancrage de ce plan de lutte et de prévention sont rendus possibles par le soutien apporté à des projets, principalement en direction du public. Les subventions versées au titre du PPLCD sont donc de deux ordres, celles soutenant le travail de tous les jours des associations, particulièrement dans le domaine de la sensibilisation et dans celui de l'aide aux victimes, et celles liées à Novembre de l'Egalité.

Novembre de l'Egalité, qui en est à sa troisième édition, a été imaginé comme un point fort de l'engagement de la Ville et de ses partenaires, en démontrant, si besoin est, que la question de la prévention des discriminations est l'affaire de toutes et de tous. Le programme 2013 souscrira à cette dynamique volontariste en priorisant l'objectif de rencontrer et de sensibiliser un large public sur les enjeux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, au moyen d'animations, de spectacles, de conférences-débats et d'expositions, développées au cœur de l'espace public, avec un focus particulier sur le trentième anniversaire de la Marche pour l'Egalité.

Le présent programme d'actions revêt un caractère innovant car il s'agit pour la Municipalité de soutenir des projets associatifs créés spécialement pour Novembre de l'Egalité, mais également pour développer et conforter de nouveaux partenariats sur le volet sensibilisation.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 28 800 €.

Service d'écoute et de prévention de l'homophobie : Couleurs Gaies

L'association poursuit depuis plusieurs années son action de sensibilisation aux discriminations dans les collèges messins, en un an et demi, 3600 élèves ont été ainsi rencontrés lors de 90 demi-journées d'animation de débats. L'association possède également un service d'écoute qui a vu son activité augmenter sensiblement ces derniers mois.

Coût global : 11 981 €

Subvention Ville de Metz: 3 000 €

Passerelles: Contact 57

Le projet vise à faire se rencontrer des parents d'enfants homosexuels en difficulté ainsi que de jeunes homosexuels afin de les aider à se comprendre, à renouer le dialogue, à éviter des situations pouvant aller jusqu'au rejet. Une ligne d'écoute locale va être créée en 2013 à cet effet.

Coût global : 3 000 €

Subvention Ville de Metz: 1 600 €

Les Fatimas de la République : Dounia

A travers ce projet au titre rappelant les Mariannes de la diversité, l'association souhaite valoriser des parcours de femmes de l'immigration sur 3 générations à travers une création théâtrale, une exposition photo et un colloque d'envergure régionale. Le projet se déroulera sur 2013 et 2014.

Coût global : 115 000 €

Subvention Ville de Metz: 5 000 €

<u>Lutte contre les discriminations</u> : Ligue des Droits de l'Homme

La LDH souhaite multiplier les actions de sensibilisation aux discriminations en milieu scolaire et extra-scolaire, notamment auprès des associations dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs, en animant la visite de l'exposition acquise par la Ville de Metz consacrée aux discriminations.

Coût global : 1 500 €

Subvention Ville de Metz: 1 500 €

<u>Discriminés anonymes</u>: MJC Borny

Il s'agit d'une lecture scénographiée de textes provenant d'ateliers d'écriture qui seront menés respectivement dans les Lycées Fabert et Poncelet, et dont la représentation, dans le cadre de Novembre de l'Egalité, sera l'occasion de confronter des textes d'élèves provenant de filières classiques et techniques, mais également provenant d'un lycée localisé au centre-ville et d'un lycée se situant dans un "quartier".

Coût global : 1 200 €

Subvention Ville de Metz : 1 200 €

<u>Prévention des discriminations et promotion de la tolérance</u> : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

Le MRAP Moselle –Ouest développe des projets visant à éduquer les individus à la découverte de l'autre, à former à une attitude citoyenne de tolérance et de sensibiliser et à agir contre les discriminations.

Coût global : 3 440 €

Subvention Ville de Metz: 1 000 €

Nos différences, des richesses à partager : Pas Assez

Initié en 2012, ce projet vise à sensibiliser un large public aux questions des discriminations et thématiques connexes. Il repose sur la combinaison entre débat et performances artistiques, le tout en lien avec de nombreux partenaires qui apportent leurs compétences sur les sujets abordés.

Coût global : 15 000 €

Subvention Ville de Metz: 6 000 €

Lutte contre les discriminations et l'homophobie : SOS Racisme

L'association souhaite en 2013 continuer à développer ses actions de prévention et de lutte contre les discriminations mais également développer de nouveaux partenariats. Ainsi cette année dans le cadre de Novembre de l'Egalité, SOS Racisme propose une exposition avec la galerie Octave Cowbell sur la question de l'homophobie.

Coût global : 11 420 €

Subvention Ville de Metz: 4 000 €

Art et science contre les discriminations : Université de Lorraine

Le Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales et la Cie le Tourbillon proposent une confrontation entre émotion et rigueur scientifique à partir de récits de vie d'immigrés

mosellans. En mettant en scène des situations vécues de discrimination, il s'agit de sensibiliser le public et de lui proposer, grâce au chercheur, des ressources théoriques pour pouvoir décrypter ce qui a été joué. L'action s'inscrit dans un projet régional de réflexion sur les 30 ans de la Marche pour l'Egalité et Contre le Racisme et sera présentée dans le cadre de Novembre de l'Egalité.

Coût global : 20 500 €

Subvention Ville de Metz : 5 500 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 210 813 € au financement des actions suivantes pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

ADIE Accompagnement renforcé des porteurs de projets	3 000 €
AFA Etude du Code de la Route	4 000 €
ALEXIS Accompagnement renforcé des porteurs de projets	5 000 €
AMis	
Dynamique enfance	12 000 €
Soutien à la parentalité	5 000 €
Lien social et animations de quartier	17 000 €
AMMS Action de médiation sociale, familiale et de voisinage	25 000 €
riction de mediation sociale, familiare et de voisinage	22 000 0
APSIS-EMERGENCE	
Fête de quartier	2 000 €
Ateliers Jeunes	1 577 €
OVVV 2013	1 206 €
Association Culturelle et Sportive de Bellecroix	
Aide au démarrage	2 500 €
_	
<u>ATTM</u>	
Histoire et évolution des association sur Metz-Borny	3 000 €
<u>CCAM</u>	
De l'intégration à la liberté	3 000 €
Centre Lacour	4.500.0
Action Santé	1 500 €

Fête de quartier Atelier Jeunes OVVV 2013	3 000 € 245 € 2 500 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux Bien bouger, bien manger à prix modiques Médiateurs santé Ecrivain Public	3 500 € 2 500 € 3 000 €
CMSEA Mobilisation pour les chantiers pécules Aide à la réussite Trait d'union Atelier jeunes	5 000 € 8 000 € 4 000 € 1 230 €
<u>DUOVIRI</u> Aide aux victimes et médiation pénale	2 000 €
Espace Solidarité Animation du Point Accueil Solidarité en gare de Metz	5 000 €
<u>ID'EES INTERIM</u> Jeunes diplômés de Metz-Borny	10 500 €
MJC BOILEAU-PREGENIE Cadre de vie des adolescents Ateliers adolescents Atelier Jeunes	900 € 900 € 95 €
ORIV Centre de ressources politique de la ville Lorraine	9 000 €
<u>La Passerelle</u> Mon image, le réseau moi et les autres	9 000 €
PEP57 Chantier d'images Accueil parents-enfants	3 000 € 15 000 €
Retravailler Lorraine Actives et compétentes du pays d'origine au pays d'installation	4 000 €
<u>Le Tourbillon</u> Perdre ses pas	2 500 €

Tous	Branchés.com

Ateliers informatiques 14 160 €

Unis Cités

Booster 10 000 €

Zikamine

Projet ciné-concert 6 000 €

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 28 800 € au financement des actions suivantes pour le Plan de Lutte contre les Discriminations :

Contact 57

Passerelles 1 600 €

Couleurs Gaies

Service d'écoute et de prévention contre l'homophobie 3 000 €

<u>Dounia</u>

Les Fatimas de la République 5 000 €

Ligue des Droits de l'Homme

Lutte contre les discriminations 1 500 €

MJC Borny

Discriminés anonymes 1 200 €

MRAP

Prévention des discriminations et promotion de la tolérance 1 000 €

Pas Assez

Nos différences, des richesses à partager 6 000 €

SOS Racisme

Lutte contre les discriminations et l'homophobie 4 000 €

Université Lorraine

Art et science contre les discriminations 5 500 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Intervention de: M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 7 : Mme Christiane PALLEZ, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-30: Tours du Limousin: conventions avec Metz Habitat Territoire:

M. NZIHOU, Rapporteur, expose:

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public situé au pied des Tours du Limousin, en complément de ceux menés par Metz Habitat Territoire concourant à la sécurisation du site dit « Les Quatre Tours » et à la reconquête du patrimoine locatif.

Afin d'assurer le meilleur déroulement possible de l'ensemble de ces travaux, un marché de surveillance de chantier a été confié à la société GROUPE 3D, pour un coût global de 99 171,36 € TTC, financé à parts égales par la Ville de Metz et Metz Habitat Territoire, soit 49 585,68 € TTC chacun.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention financière jointe en annexe, définissant les modalités pratiques de cette participation.

Par ailleurs, la mise en place d'un périmètre clôturant l'ensemble du site susvisé amène la Ville de Metz à autoriser, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, Metz Habitat Territoire à occuper à titre précaire et révocable le domaine suivant ainsi désigné : 1, 3, 5 et 7 rue du Limousin – espace au sein de la parcelle BK n° 432.

En raison de l'impossibilité des services municipaux de propreté et d'espaces verts d'intervenir sur ce secteur pendant la durée d'application de cette convention, Metz Habitat Territoire est tenu aux obligations de gestion suivantes :

- . Eclairage
- . Entretien voirie cheminement
- . Entretien réseaux
- . Entretien clôture (y compris détagage, désaffichage)
- . Entretien des mobiliers divers
- . Entretien courant
- . Entretien des espaces verts
- . Entretien des jeux

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de gestion et d'occupation du domaine public, à intervenir.

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de gestion et d'occupation du domaine public ainsi que financière, à intervenir avec Metz Habitat Territoire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les recettes afférentes.

Interventions de: M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 46: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prend pas part au vote: 1 : Mme Isabelle KAUCIC.

Procuration: Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN. Absents au moment du vote: 8: Mme Christiane PALLEZ, Mme Anne FRITSCH-RENARD, Mme Danielle BORI, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-31 : Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre des actions citoyennes et de l'accueil des nouveaux arrivants : </u>

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose:

La municipalité a fait de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe fort de son action. La poursuite de cette stratégie vise à soutenir des initiatives associatives de nature diversifiée tout en veillant à privilégier des enjeux prioritaires. Il est proposé à cet égard de soutenir les projets suivants :

Octroi d'une subvention à la FDMJC au titre du projet (volet 2) d'actions de la promotion de la citoyenneté :

La Fédération des MJC de Moselle renouvelle son projet d'actions visant à mobiliser des moyens originaux à même d'encourager une citoyenneté active des jeunes (au sens le plus large, de 12 à 30 ans). Ce projet s'appuie sur des outils innovants au service d'interventions diversifiées et originales: spectacle-débat « Vrai-Faux », spectacle-jeu d'improvisation, débats sous des formes innovantes, animations "porteurs de parole", création de supports de communication (web-série, page facebook JC Merveilles...). Ces outils pourront être complétés par d'autres qui émergeraient en cours de projet. Ils feront l'objet de critères d'évaluation réguliers.

Coût de l'action : 55 349 euros

Montant de la participation proposée : 4 100 euros

Octroi d'une subvention à l'association Handicap International au titre du projet « Pyramide de Chaussures » :

Le samedi 28 septembre 2013, pour la 19^{ème} année consécutive, Handicap International invitera le public à venir ériger des Pyramides de chaussures dans une trentaine de villes de France. La Ville de Metz a été sollicitée par la représentante locale de cette association afin d'obtenir une mise à disposition de la place Saint-Louis ainsi qu'une participation financière.

Coût de l'action : 3 900 euros

Montant de la participation proposée : 400 euros

Octroi d'une subvention à l'association Accueil des Villes Françaises (AVF) dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants messins :

L'association Accueil des Villes de France a pour but d'intégrer au mieux les nouveaux arrivants messins en leur permettant de découvrir Metz et de nouer un réseau de connaissances. Afin de pouvoir mener ses actions en faveur de ce public, l'AVF sollicite la ville pour une participation financière.

Coût des actions : 3 000 euros

Montant de la participation proposée : 1 500 euros

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE VERSER** les subventions suivantes :
 - 4 100 euros à la Fédération des MJC de Moselle,
 - 400 euros à l'association Handicap International,
 - 1 500 euros à l'association Accueil des Villes Françaises.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

<u>Procuration:</u> Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme

Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote: 7: Mme Christiane PALLEZ, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

$\underline{DCM}\ N^\circ$ 13-07-04-32 : Versement d'une subvention à l'association Travailler en Moselle :

M. KOENIG, Rapporteur, expose:

Afin de venir en aide aux demandeurs d'emploi messins en difficulté et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, la Ville de Metz souhaite apporter son soutien financier à l'association Travailler en Moselle.

Cette aide contribuera à garantir aux demandeurs d'emploi messins, de pouvoir bénéficier d'actions spécifiques de formation, théorique et pratique notamment dans le cadre des emplois de services à domicile, ainsi que d'obtenir des propositions de contrats de travail à durée déterminée, facilitant leur insertion sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement à l'association Travailler en Moselle d'une subvention d'un montant de 22 624 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 22 624 euros à l'association Travailler en Moselle dans le cadre des emplois intermédiaires.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de nonrespect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de :/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas</u>

SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 8 :</u> Mme Christiane PALLEZ, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Olivier PAYRAUDEAU, Mme Claire MERTZ, Mme Maryse BRESSON, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-33 : Attribution d'une subvention à l'Association Mob d'Emploi :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose:

L'Association Mob d'Emploi mène depuis plusieurs années, avec le soutien de la Ville de Metz, diverses actions concourant à la fois à la promotion de l'usage du vélo et à l'insertion professionnelle :

- service de location de cycles (dont le pilotage sera transféré aux TAMM au 2^e semestre 2013, dans le cadre de la délégation de service public qui les lie à Metz Métropole),
- service de gardiennage et d'entretien des vélos des particuliers, qui a vocation à s'inscrire à terme dans une logique d'équilibre économique,
- actions de promotion de l'usage du vélo, dont animations durant *Metz-Plage*,
- accompagnement des enseignants dans le cadre de *l'Ecole du Vélo*,
- location solidaire.

La Ville de Metz souhaite réaffirmer son soutien à l'action de cette association par l'attribution d'une subvention de 128 000 € pour l'année 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER**, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, une subvention pour un montant total de 128 000 Euros à l'Association Mob d'Emploi au titre de l'année 2013.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association Mob d'Emploi jointe en annexe et ses avenants éventuels.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 51: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCO, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 1: M. Emmanuel LEBEAU.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-34 : Metz Plage - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs :</u>

M. SCUDERI, Rapporteur, expose:

Du 20 juillet au 18 août, METZ PLAGE reprend ses quartiers au plan d'eau qui se transformera à nouveau en véritable station balnéaire.

Avec plus de 207 000 visiteurs en 2012 le succès de Metz Plage n'est plus à démontrer. Pour sa sixième édition, une nouvelle scénographie du site est proposée aux visiteurs afin de renouveler le plaisir de la découverte des lieux, mais les fondamentaux seront toujours au rendez-vous : sable, décorations florales, baignades et détente. Du côté des animations, on retrouvera toujours l'élection désormais traditionnelle de « Mister Plage », les concerts Metz Plage Live qui permettent de découvrir et de mettre à l'honneur les talents musicaux locaux, les activités culturelles (bibliothèque, ludothèque ...) ou sportives (kayak, beach volley, beach soccer, jeux de raquettes...).

L'accès à l'ensemble des animations, et elles sont de plus en plus nombreuses, est toujours gratuit pour tous. Ainsi, près de 20 disciplines sportives sont proposées alors que l'offre ludique et culturelle rassemble plus d'une dizaine d'activités.

La ville a noué des partenariats avec de nombreuses associations messines qui offriront gratuitement tout au long de Metz plage des séances d'initiation aux plagistes dans des domaines très variés et qui permettent de renouveler ou de compléter l'offre d'animation.

Hormis la nouvelle scénographie, de nombreuses surprises seront au rendez-vous pour cette sixième édition qui porteront Metz Plage à nouveau sur le devant de la scène. Il en sera ainsi du weekend d'inauguration qui ne manquera pas de ravir petits et grands.

Metz Plage se clôturera une nouvelle fois en beauté avec le sacre de la Reine de la Mirabelle le 18 août.

A l'instar des autres années, de nombreux services municipaux se sont mobilisés pour faire de cette opération l'événement phare de l'été et offrir à tous les messins qui ne peuvent pas partir en vacances un lieu de détente étonnant, animé et convivial.

Le budget alloué cette année à l'opération est de 272 000 €.

Compte tenu du contexte économique, il est de plus en plus difficile de réunir des partenariats. Néanmoins la place de ces partenariats (financiers et en valorisation) est toujours proche de 50% du budget total de l'opération.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter ces dons dont le montant s'élève à 65 500 € et les prestations valorisées à hauteur de 283 913 € soit un total de 349 413 €.

En ce qui concerne la prestation buvette et petite restauration, les droits de place restent inchangés à 1 000 € pour une présence pendant toute la durée de Metz Plage.

Les droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros sont fixés à 400 €.

Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant à nouveau, aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking souterrain REPUBLIQUE.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposés ci-après :

- Crédit Mutuel	15 000 €
- UEM	10 000 €
- Urbis Park	8 000 €
- Le Républicain Lorrain	6 000 €
- Haganis	5 000 €
- SNC Les Arènes	
- Renault	5 000 €
- Metz Habitat Territoire	4 000 €
- La Poste	4 000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz	2 000 €
- SFR	

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2013 qui se déroulera du 20 juillet au 18 août.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour l'installation de la buvette de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros à 400 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGE.
- D'INSCRIRE ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 52: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-35 : Nuit Blanche Metz Sixième Edition :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose:

Nuit Blanche-Metz, initiée en 2008, a connu en 5 ans un succès inédit, tant par la qualité des propositions artistiques, que par les liens tissés avec de nombreuses structures culturelles régionales, nationales et internationales. Pour sa sixième édition, la manifestation Nuit Blanche sera en phase avec l'inauguration du "METTIS" les 5 et 6 octobre prochains.

Ainsi, les lignes de 18,5 km du "METTIS" se transformeront en parcours d'art inédit. A cette occasion, les artistes investiront de nombreux espaces à proximité du tracé. Les promeneurs pourront ainsi voyager grâce au Bus à Haut Niveau de Service du samedi 5 octobre 2013 midi au dimanche 6 octobre 2013 20h et découvrir un patrimoine inédit étendu sur l'ensemble du territoire autour de la création contemporaine.

De nombreux dispositifs artistiques accompagneront ce protocole de création en se déployant sur le territoire de juin à octobre 2013. A cette occasion, l'ancien dépôt des TCRM, avenue de Blida, sera complètement investi et transformé en un centre d'art éphémère.

Dans le cadre de la programmation artistique de ce projet, la ville de Metz s'appuiera comme chaque année sur le tissu associatif local : Le Mètre Carré, La Conserverie, Graoulab, Le Leé, Modulab, ToutouChic, Octave Cowbell, Faux-Mouvement, Musiques Volantes, Voulez-vous Danser ?, Fragment, ... ainsi que sur les institutions et équipements culturels partenaires : EPCC Metz en Scène, ONL, FRAC Lorraine, MUDAM...

Enfin Metz Métropole participera à l'événement à travers la programmation artistique des équipements culturels métropolitains, Musées de la Cour d'Or et Centre Pompidou- Metz, les 5 et 6 octobre 2013, en réalisant des projets hors les murs à la basilique Saint Vincent et au Cercle des Officiers.

Les financements nécessaires pour cette opération se montent à un total estimé à 486 500 €, répartis de la manière suivante :

Ville de Metz : 240 000 €Metz Métropole : 50 000 €

Conseil Régional de Lorraine : 45 000 €
 Mécénat et Sponsoring : 151 500 €

D'autres démarches de partenariat financier se poursuivront durant l'été. La Ville de Metz sollicite aussi une subvention FEDER ainsi qu'une aide au projet auprès la DRAC Lorraine.

Par ailleurs, au-delà d'un soutien financier à la manifestation, plusieurs entreprises s'engagent à apporter leur soutien en moyen et en compétence.

Les dépenses totales relatives à cette opération se répartissent comme suit :

➤ Subvention associations : 182 000 €

➤ Contrats artistiques : 90 000 €

➤ Prestations Techniques, logistique, sécurité et régie générale : 214 500 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** des subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2013 pour un montant global de 182 000 € dans le cadre de la préparation de l'événement NB6 :

	1 - 0 0
Roller Derby Metz Club	1500
Paradigme	6500
Backstage Rodéo	5000
Le Mètre Carré	7000
C'était où C'était quand ?	7000
My Art	10000
Graoulab	3000
Le Lée	3500
Musiques Volantes	12000
Module Ranch	7000
les Films Sonores	11500
Voulez-Vous Danser ?	56000
Young Team	5500
Collectif Coin	11 000
L'Entorse	10000
Octave Cowbell	15000
Faux Mouvement	7000
CRCV	3500
Total	182 000

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2012 concernant l'attribution de subvention aux associations participant à Nuit Banche 5 une subvention de 700 € sera versée à l'Epra Espace Protestant en lieu et place de la Salle Braun dépourvue de personnalité morale.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que leurs avenants éventuels.
- **D'ACCEPTER** les participations proposées ci-dessous pour un montant global de 151 500 €:

FONDS DE DOTATION DEMATHIEU BARD INITIATIVES	10 000
COLAS EST	5 000
LAZARD GROUP REAL ESTATE	2 500
UEM	11 000
SNCF	5 000
URBIS PARK	3 000
LA FONCIERE DES REGIONS	8 000
MULLER TP	30 000
LINGENHELD	10 000
SIMPLY MARKET	10 000
INGEROP	1 000
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	10 000
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LORRAINE	10 000
BOUYGUES IMMOBILIER	10 000
EIFFAGES TRAVAUX PUBLICS	15 000
CITEOS	2 000
SIGNATURE	1 000
FARECO	1 000
S-E-A	1 000
MONEO PAYMENT SOLUTIONS	1 000
CLAUDE RIZZON	5 000
TOTAL	151 500

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2012 concernant les participations d'organismes publics et de sociétés privées au financement de la manifestation Nuit Blanche 5, une participation de 5000 € votée antérieurement sera versée par la société SCCV LA HALLE en lieu et place de la société NACARAT.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à Nuit Blanche 2013.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la ville peut prétendre.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

<u>Interventions de :</u> Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, M. Antoine FONTE, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS, M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

<u>Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia</u>

SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR.

<u>Voix contre: 3:</u> M. Christian ANTOINE, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU.

<u>Abstention: 9:</u> Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Alain HETHENER.

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 4 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-36 : Moselle Open - Autorisation de mener un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence : </u>

Mme RIBLET, Rapporteur, expose:

Organisé pour la seconde fois à Metz Expo en 2012, le Moselle Open a connu un développement considérable dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la qualité du plateau sportif, de l'impact médiatique et économique ou encore du flux de visiteurs.

La Récompense de l'Excellence (ATP Awards of Excellence) décernée au Moselle Open par l'Association des Tennismen Professionnels pour la meilleure progression et la meilleure organisation parmi les tournois ATP, symbolise la réussite de cette 10^{ème} édition du tournoi.

Evènement sportif majeur du Grand Est, le tournoi attire toujours un plateau très intéressant et on peut également noter l'attachement des joueurs du circuit ATP pour le Moselle Open. La liste des joueurs sera connue en août prochain, mais d'ores et déjà la présence de Jo-Wilfried TSONGA, tenant du titre et ambassadeur du tournoi, et de Jerzy JANOWICZ, 23ème joueur mondial et finaliste du Master 1 000 de Bercy, a été confirmée.

A l'instar de 2012, des animations périphériques viendront enrichir le tournoi professionnel qui se déroulera cette année pour sa 11^{ème} édition du 14 au 22 Septembre 2013.

Un grand show Tennis devrait être organisé au profit de la recherche sur les cancers pédiatriques par l'association « L'Etoile de Martin » en présence de Yannick NOAH, Amélie MAURESMO et bien d'autres personnalités du monde sportif.

Il est proposé que la Ville de Metz, partenaire de l'évènement depuis sa création en 2003, poursuive son partenariat avec le Moselle Open en 2013.

La SAS « Open de Moselle », propriétaire du tournoi depuis 2010, détient le droit exclusif d'organiser ce tournoi à Metz dans le cadre du circuit international de l'ATP (Association des Tennismen Professionnels).

L'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics prévoit des cas dans lesquels il peut être passé exceptionnellement des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence lorsqu'un seul opérateur économique est en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Le recours à cette procédure doit pouvoir être justifié par des besoins répondant à des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Il est proposé par conséquent de passer, pour l'exécution de cette prestation, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour un montant de 215 000 €. Des prestations complémentaires pourront être demandées à la SAS « Open de Moselle », dans le cadre des animations qui seraient mises en place par la ville de Metz (achats de billets, réservation de salles, conférences, journées des bénévoles, réception des partenaires …). Le montant de ces prestations peut être estimé à 25 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- DE RECOURIR, pour ces raisons, et dans la mesure où un seul prestataire détient des droits exclusifs et est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour le marché cité cidessus;
- **DE DEFERER** à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur les négociations nécessaires à l'établissement des offres :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en œuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia</u>

SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote: 9:</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. William SCHUMAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-37 : Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2013 :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose:

La Ville de Metz organisera, le dimanche 8 décembre 2013, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. Comme les années précédentes une complémentarité sera recherchée avec la Région Lorraine pour offrir aux messins un week-end de festivité. L'accent sera également mis sur les actions de solidarité initiées depuis quelques années, qui permettent à Saint-Nicolas de passer un temps privilégié avec un groupe d'enfants ciblés en lien avec les associations caritatives ; une collecte de dons sera par ailleurs organisée au profit de ces mêmes associations.

Concernant le défilé, dix associations participeront cette année à son organisation en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, le Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, la Famille Lorraine de Borny, le Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud et la Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts. D'autres animations seront proposées tout au long de la journée qui se terminera par l'embrasement de la Place d'Armes.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 €, et d'autre

part d'attribuer à l'association des Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 6 000 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, pour un montant total de 22 000 €, aux associations citées au titre de l'organisation des festivités de la Saint Nicolas 2013 :

- l'Orphéon des Bigophones, CLRM (Commune Libre de Magny)	1 600 €
- Le Carnaval de Metz	1 600 €
- Les Gwendolyn's	1 600 €
- Association Secours Catholique	1 600 €
- La Renaissance	1 600 €
- Famille Lorraine de Borny	1 600 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
- MJC Metz-Sud	1 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts	1 600 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	7 600 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à 22 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :
Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 8 :</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. William SCHUMAN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-38 : Organisation à Metz des Assises Internationales du Journalisme et de l'Information, les 5, 6 et 7 novembre 2013 : convention de partenariat :</u>

M. LEKADIR, Rapporteur, expose:

L'association « Journalisme et Citoyenneté », créée en 2006, favorise sous différentes formes la rencontre, l'échange et le débat entre celles et ceux qui ont choisi le journalisme comme métier, aux côtés de toutes les professions qui concourent à la fabrication de l'information et de tous les citoyens qui la reçoivent.

Elle organise depuis 2007, chaque année, les Assises Internationales du Journalisme et de l'Information, à l'initiative de son Président Jérôme Bouvier. Ces Assises ont été initiées pour tenter de définir les conditions de production d'une information de qualité dans la France du XXIème siècle. Après des éditions à Lille, Strasbourg, puis Poitiers, les Assises se sont affirmées comme un évènement référent pour toute la profession. En 2011 et 2012, ces rencontres se sont tenues à Poitiers et ont rassemblé près de 2 500 personnes (professionnels et grand public), 200 intervenants, 600 collégiens et lycéens autour de 12 ateliers professionnels, 10 débats publics, 3 cafés de l'info et 2 grandes soirées.

Cet événement annuel, soutenu par l'ensemble des acteurs de la profession, réunit plus 1 000 journalistes, éditeurs de presse français et étrangers, étudiants en journalisme, chercheurs, en organisant durant trois jours des tables rondes, des ateliers de formation professionnelle, des ateliers d'éducation à l'information, des débats ouverts à tous les citoyens sur différents thèmes liés à l'actualité et des remises de prix (Prix « Journalisme », Prix « Recherche », Prix « Enquête et Reportage »).

Ces Assises ont une grande couverture médiatique et comptent notamment parmi ses partenaires Radio France, France Télévision, AFP, LCP.

Elles se tiendront à Metz, à l'Arsenal, les 5, 6 et 7 novembre 2013 ainsi qu'en 2014 (dates à convenir). Cette manifestation engage la Ville sur 2 ans.

L'association « Journalisme et Citoyenneté » a choisi la Ville de Metz, en raison notamment de l'existence des « Entretiens du Web Journalisme » créés par l'Université de Lorraine. Une collaboration qui permettra que la manifestation soit le lieu de prospective et de réflexion sur les nouvelles pratiques liées à la révolution numérique.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour la Ville en matière de visibilité, de reconnaissance et de promotion de sa filière universitaire.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 194 000 euros dont 36 000 euros provenant de subventions de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, ACSE, et Ministère des Affaires Etrangères). Les organisateurs comptent également sur la participation de 4 collectivités à hauteur de 30 000 € chacune : le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de la Moselle, Metz Métropole et la Ville de Metz.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et de verser une subvention de 30 000 euros de soutien à cette manifestation.

Les termes de ce partenariat sont précisés au travers d'une convention dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE VERSER** une subvention de 30 000 euros à l'Association « Journalisme et Citoyenneté »,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tout autre document contractuel relatif à cette opération.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCHRENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0 :

<u>Procuration:</u> Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné

pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 8 :</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

$\underline{DCM\ N^{\circ}\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}39}$: Aides au démarrage de la saison 2013/2014 pour les associations sportives :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose:

A l'occasion du Conseil Municipal du 5 juillet 2012, la Ville de Metz a décidé de mettre en place un véritable système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions.

Ce dispositif prévoit, pour les associations engagées dans les divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière représentant 25 % du montant annuel de la subvention de fonctionnement.

Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2013-2014 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2013.

L'étalement ainsi opéré permet un soutien efficace pour conforter les finances des associations sportives messines. La Ville a souhaité par la mise en place de cette initiative, envoyer un signal fort en direction des clubs et ainsi marquer sa volonté de les accompagner de manière concrète et efficace face aux difficultés de gestion que connaissent la plupart des clubs.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2013-2014 représentant pour chaque club, 25 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2013. Le montant total des subventions versées s'élève à 346 775 € dont la répartition figure dans la motion. Le versement de ces subventions interviendra début septembre.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 346 775 €:

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	2 000 €
- Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	3 750 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	16 000 €

- ASPTT Tennis	10 500 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Pe	15 000 € eupliers)
- Athlétisme Metz Métropole	21 900 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	5 750 €
- Club Omnisport de Bellecroix	4 000 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (au titre de l'Ecole des Sports)	9 875 €
- Entente Sportive Messine	4 500 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	5 050 €
- Hockey Club de Metz	11 250 €
- Kayak Club de Metz	6 300 €
- Metz Basket Club	17 000 €
- Metz Handball	110 750 €
- Metz Tennis de Table	27 500 €
- Metz Triathlon	7 875 €
- Renaissance Sportive de Magny	10 000 €
- Rugby Club de Metz	18 000 €
- Société de Natation de Metz	4 375 €
- Société des Régates Messines	9 900 €
- Sport de Glace	5 000 €
- Union Lorraine de Plantières	3 250 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	17 250 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Le versement de ces subventions interviendra à partir du 2 septembre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 47: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote: 8:</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-40 : Versement de subventions aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose:

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou leur participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2012/2013, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 130 000 € à Metz Handball pour l'accession de son équipe A féminine en finale de la Coupe d'Europe EHF le 12 mai dernier contre les Danoises d'Holstebro. A cette occasion, les Arènes de Metz ont accueilli plus de 5 200 spectateurs réunis pour soutenir les Dragonnes dans ce moment historique attendu par toute une Ville. L'an dernier, l'équipe a réussi l'exploit d'enchaîner six matches de Ligue des Champions, lui permettant ainsi de se classer dans le top 8 continental et d'être reconnu comme un grand d'Europe. Ce franchissement de cap a déclenché auprès du public, un engouement tout particulier pour le haut niveau. A l'occasion de cette finale

Européenne, la Ville a souhaité mettre tout en œuvre pour soutenir les Dragonnes (supports de communication, moyens techniques et humains) et offrir la possibilité à l'ensemble des messins de suivre la rencontre en direct sur un écran géant installé Place d'Armes.

- 25 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à l'European Table Tennis Union Cup. Après sa victoire 3 2 à domicile contre l'équipe Turque de Fenerbahçe, les messines se sont inclinées 3 0 au match retour des quarts de finale le 9 février dernier.
- Après une saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France et sacré Champion d'Europe des Clubs le 2 décembre 2012 à Rastatt en Allemagne), il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :
 - * 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1^{er} tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 26 au 28 juillet 2013,
 - * 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 4 au 6 octobre prochain dont le pays reste à être désigné et la finale est prévue du 29 novembre au 1^{er} décembre 2013 au Pays-Bas.

2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

Afin d'accompagner les associations sportives qui organisent ou participent à des manifestations et contribuent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de $15\,600\,$ €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Association Metz Pétanque Sablonnaise du Grand Prix de la Ville de Metz en doublette le 13 juillet 2013 sur la Place de l'Eglise au Sablon. Cette compétition prévoit d'accueillir plus de 160 participants (600 €).
- L'organisation par l'Union Sainte-Marie/Metz Basket du 1^{er} Tournoi International des « Canonniers » le 8 septembre 2013 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Cette compétition qui symbolisera le lancement de la saison 2013/2014 pour l'équipe première, sera l'occasion de se mesurer à des adversaires de niveau supérieur comme Charleville Mézières qui descend de pro B ou des équipes étrangères comme Esch-Lallonge (Luxembourg) et Arlon (Belgique). Le club organise ce tournoi en partenariat avec le Comité de Moselle et la Ligue Lorraine de Basket et souhaite faire de cette compétition une référence de la discipline sur la région Saar-Lor-Lux. Il est prévu d'accueillir plus de 500 spectateurs sur cette 1^{ère} édition (3 500 €).
- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 21 et 22 septembre 2013 au Plan d'Eau. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (3 500 €).
- Le soutien pour la participation de l'équipe A féminine de l'ASPTT Tennis à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division. Le club qui pour sa 1ère saison au plus haut niveau du tennis Français féminin, a réussi l'exploit de se qualifier pour la finale disputée le 8 décembre 2012 face au Tennis Club de PARIS, Champion de France en titre.
 - Malheureusement, les messines se sont inclinées sur le score de 6-0 (6 000 €).
- Le soutien pour la participation de Metz Handball, à la phase finale des Championnats de France féminins de la catégorie moins de 18 ans, le 1er et 2 juin 2013 à Montluçon (2 000 €).

En conséquence, le Conseil Municipal:

DECIDE:

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 180 600 €:

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

- Metz Handball	130 000 €
- Metz Tennis de Table	25 000 €
- La Ronde Pétanque	10 000 €

2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

- Association Metz Pétanque Sablonnaise	600€
(Grand Prix de la Ville de Metz en doublette - 13 juillet 2013)	

- Union Sainte-Marie/Metz Basket 3 500 € (1^{er} Tournoi International des « Canonniers » 8 septembre 2013)
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle (Week-end « Sentez-vous Sport » − 21 et 22 septembre 2013)
- ASPTT Tennis 6 000 € (Participation de l'équipe A féminine à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division – 8 décembre 2012)
- Metz Handball 2 000 € (Participation à la finale des Championnats de France féminins des moins de 18 ans 1^{er} et 2 juin 2013)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

 Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de :/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

<u>Voix pour: 48:</u> M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN,

Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 7 :</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Martine NICOLAS, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

$\underline{DCM}\ N^\circ\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}41$: Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose:

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les initiatives de six associations en leur accordant des subventions pour un montant total de $51\ 250\ \in$.

1. Soutien aux associations conventionnées

Depuis 15 ans, l'association **Pushing** œuvre à Metz dans le champ de la prévention des risques en milieu festif et des conduites addictives. S'appuyant sur un vaste programme pédagogique en partenariat avec les institutions, elle a développé en outre des compétences en matière d'animation de réseau, d'intervention socioéducative et d'organisation de manifestations. L'association participe aux actions du collectif des Energies Urbaines de Metz et en est devenue un élément moteur depuis plus de deux ans. Elle assure ainsi en son sein la coordination administrative et technique des projets, et a permis, par son engagement, le développement d'échanges transfrontaliers sur la base des arts et sports urbains. L'association Pushing poursuit en outre la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques autour de la Bande Dessinée et du dijing dans les centres sociaux de la ville et prolonge ceux-ci dans le cadre de l'Animation Estivale.

Attachée aux notions de convivialité et de partenariat, l'association vise à prévenir les risques liés aux conduites addictives, à promouvoir l'initiative et l'engagement citoyens par le biais des arts et des sports urbains, à contribuer au resserrement du lien social et à l'animation du territoire. Pushing bénéficie d'un conventionnement socioéducatif avec la Ville de Metz depuis 2010 et il est proposé dans ce cadre de soutenir le développement de son projet et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 17 000 €.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud sollicite une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet éducatif sur le secteur de Metz Sud. Cette association, qui mène une action d'éducation populaire importante sur le quartier au bénéfice de plus de 850 adhérents, doit en effet faire face à une difficulté de trésorerie conjoncturelle compte tenu notamment de primes à verser suite à deux départs en retraite et d'une baisse significative de la ligne « aide à l'emploi » dans ses recettes. Elle a pris des mesures, validées lors de son dernier Conseil d'Administration, permettant de se diriger vers un retour rapide à l'équilibre. Ces mesures correctives n'auront cependant des effets qu'à compter de 2014, c'est pourquoi l'Association sollicite le soutien de la Ville. Aussi, il est proposé d'accorder une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement de 30 000 €, à déduire des prochaines subventions de fonctionnement 2015, 2016 et 2017 qui lui seront attribuées, au titre de la mise en place de son projet éducatif. Ce versement donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention initiale portant la durée du conventionnement à cinq ans.

2. Financement de projets socio-éducatifs

L'Association Centre Culturel d'Anatolie inscrit son action socioéducative sur le territoire des Hauts de Blémont. Soucieuse de la valorisation des personnes et de leurs compétences, l'association met en œuvre un projet de Banque de Temps qui repose sur un système d'échanges de services et de savoirs. L'objectif est triple : valoriser les échanges et donc la notion de solidarité, valoriser l'utilité sociale et donc ici les compétences de chacun, et enfin créer un réseau solidaire de services à la personne. L'action repose sur le principe de services réalisés mesurables en unité de temps « offert » et de temps « reçus ». Ces services doivent demeurer non répétitifs, de courte durée et réalisés de particulier à particulier. Partant du principe que chacun est en mesure de présenter des compétences et/ou savoirs, la Banque de Temps doit permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et socialement isolées de regagner confiance et estime de soi ainsi que de se reconstruire une sphère sociale valorisante. Ce projet permet en outre de créer une dynamique sociale au sein du quartier en mettant les personnes en relation. Une fois le réseau constitué, celui-ci pourra par ailleurs s'ouvrir à d'autres réseaux similaires afin de faciliter la mixité sociale et d'élargir le champ des services et savoirs disponibles. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 24 500 €. L'association bénéficie à ce titre de fonds européens à hauteur de 20 000 €, l'autofinancement représentant 2 500 €. Il est proposé d'attribuer au Centre Culturel d'Anatolie une subvention de 2 000 €.

3. Financement de matériel pédagogique

Il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels nécessaires au développement des activités du Centre du Petit Bois : acquisition de 5 machines à coudre pour la mise en place d'une activité couture, achat de tables et de chaises pour les différents accueils, achat d'un billard et d'un baby-foot pour dynamiser les activités adolescents ; remplacement d'un appareil de cuisson.

L'acquisition de ce matériel est conjointement financé par la CAF à hauteur de 6056 €, et par le Conseil Général à hauteur de 1010 €. Il est proposé d'accorder au **Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny** une subvention de **2 250** € sur un budget global de 10 387 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **51 250** €, soit un solde à verser de **48 750** € compte tenu de l'avance accordée au Conseil Municipal de décembre 2012 pour l'Association Pushing :

Au titre du conventionnement :

- Pushing 14 500 €

(17 000 € - 2 500 € déjà versés)

- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud 30 000 €

Au titre de l'action socioéducative :

- Centre Culturel d'Anatolie 2 000 €

Au titre de l'aide à l'investissement :

- Subvention matériel pédagogique Centre Petit Bois 2 250 €

La dépense totale s'élève à **48 750** €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées et à percevoir les subventions auxquelles la Ville pourrait prétendre.

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour: 48: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCHRENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 1: M. Emmanuel LEBEAU.

Ne prennent pas part au vote: 0:

<u>Procuration:</u> Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE

a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 6 :</u> M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Stéphane MARTALIE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

\overline{DCM} N° 13-07-04-42 : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif envie d'agir :

Mme MEDOC, Rapporteur, expose:

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir deux projets au titre du dispositif Envie d'Agir, dont la prise en charge d'une bourse, pour un montant total de 2 500 €.

Maxime CŒUR: « Organe skateboard » - création d'activité économique

Manuel, passionné de skateboard et sensible à son environnement, Maxime a décidé de créer une activité de fabrication artisanale et écologique de planches de skateboard, donnant ainsi naissance à la marque "Organe skateboard". Il entend également organiser des expositions visant à sensibiliser le public aux modes de fabrication inscrits dans une logique de développement durable d'une part, aux valeurs d'initiative, de défi et de respect de l'environnement véhiculé par la culture du ride d'autre part. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 6 800 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 2 000 €.

Sophie BOURY : « Avenue 47 » - animation locale

Sept messins d'une vingtaine d'années souhaitent organiser une exposition multiculturelle (graphisme, vidéo, photo) dans un ancien bar de Metz. Une association devrait naître de leur collaboration, ayant pour but de promouvoir la culture en général. En août, ils prévoient d'organiser une galerie d'art éphémère dans l'établissement visé en associant une dizaine d'artistes de plusieurs régions. Le coût total de l'opération s'élève à 1 520 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage de **500 €.**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- D'ATTRIBUER aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de 2 500 €:
 - Metz Street Culture (Maxime CŒUR : Organe Skateboard) 2 000 €
 - All naced records (Sophie BOURY : Avenue 47) 500 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à 2 500 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de: /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 52: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

<u>Absents au moment du vote : 3 :</u> M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-43 : Financement de la manifestation « Etudiant dans ma ville » :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose:

Forte du succès rencontré au cours des éditions précédentes et notamment de l'édition 2012 étendue sur plusieurs jours et de la mobilisation de nombreuses associations étudiantes pour créer l'évènement, la Ville de Metz reconduit pour 2013 l'opération Etudiant dans ma Ville du 26 au 28 septembre, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Lorraine et Metz Métropole.

Ainsi, jeudi 26 septembre, les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville (bars, cinéma, restaurants...), et accéder plus facilement à des spectacles et expositions avec des visites commentées au FRAC. Deux soirées seront ensuite proposées aux étudiants, soirée-concerts à tarif préférentiel aux Trinitaires ou une soirée théâtre et courts-métrages proposée par les associations Teatron et Ciné Klap. Vendredi 27 septembre, des micro-événements se tiendront dans les différents campus et les associations étudiantes proposeront des animations ouvertes aux étudiants et aux Messins en mairie (expositions, projections vidéos, jeux, danse, formes théâtrales...), suivie d'une soirée concerts au caveau des Trinitaires en partenariat avec Metz en Scènes. Samedi 28 septembre, la grande journée de clôture, se tiendra de 14h à 23h, sur la place de la République avec au programme défilé des grandes écoles d'ingénieurs à travers les rues du centre-ville, village associatif tenu par différentes associations étudiantes, auberge espagnole, soirée concerts et des animations diverses...

Comme chaque année, la manifestation est organisée en mobilisant les associations étudiantes messines. Les associations étudiantes Ciné Klap, Bana Ba Gabon, Pourquoi et le CRI BIJ s'uniront pour proposer des animations à l'Hôtel de Ville, vendredi 27 septembre, de 16h à 20h. Les associations des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM), de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), de l'Ecole Supérieure d'Electricité (SUPELEC), de l'Institut Supérieur Franco-Allemand des Techniques, d'Economie et des Sciences (ISFATES), de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) animeront le défilé des étudiants dans les rues du centre-ville. Les associations Inter-Cultures Promotion (AICP), Bana Ba Gabon, Comme un Poisson dans l'Eau et Psy'M'Co coordonneront l'organisation de l'auberge espagnole. Pour sa part, la Compagnie TEATRON proposera la réalisation d'un spectacle vivant au Conservatoire aux côtés de l'association Ciné Klap. Enfin, l'Association DIFFU'SON organisera les concerts de clôture de la journée.

Il est proposé d'accorder les subventions précisées dans la motion aux 8 associations qui sollicitent une aide financière de la Ville de Metz pour la réalisation de leur projet dans le cadre de cette journée, pour un montant total de 18 030 €. Le Conseil Régional et Metz Métropole seront sollicités pour une participation financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la **manifestation Etudiant dans ma Ville :**

- Cri Bij :	300 €
- L'Association des élèves de SUPELEC :	2 000 €
- Compagnie Teatron :	1 900 €
- Diffu'son :	11 000 €
- Ciné Klap :	880€
- Inter-Cultures Promotion (AICP):	1 500 €
- Pourquoi :	300€
- Bana Ba Gabon ·	150 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet. - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Lorraine et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

La dépense totale s'élève à **18 030 €.** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de :/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 52: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre: 0:

Abstention: 0:

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 3 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

DCM N° 13-07-04-44 : Dénomination de voie publique :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose:

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Metz-Borny et de la réalisation de nouveaux logements, il est nécessaire de procéder à la dénomination d'une voie nouvellement créée.

Tenant compte des principes de l'hodonymie messine, il est proposé de dénommer la nouvelle voie articulée à ses deux extrémités sur la rue de Bourgogne :

- Rue de Berlin.

BERLIN

Capitale de l'Allemagne.

A l'occasion des commémorations du cinquantenaire du traité de l'Elysée du 22 janvier 1963, symbole de la réconciliation franco-allemande, la municipalité souhaite rappeler le lien passé et présent existant entre Berlin et Metz.

Historiquement, à la fin du XVIIème siècle, après la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de protestants messins se sont réfugiés à Berlin. De plus, une relation, pas uniquement étatique, a existé entre les deux villes durant la Première Annexion.

Par cette dénomination, la ville de Metz célèbre la place importante de la coopération transfrontalière en Lorraine dans la relation franco-allemande.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE DENOMMER** à Metz-Borny la nouvelle voie articulée à ses deux extrémités sur la rue de Bourgogne :
 - Rue de Berlin.

Interventions de : M. Patrick THIL, M. Jacques MARECHAL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 53: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo

ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 :
Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle QUILLOT.

<u>DCM N° 13-07-04-45 : Protocole d'accord transactionnel – Société DEXIA DS Services – Système intégré de gestion des frais médicaux avec tiers payant : </u>

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose:

Par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil Municipal avait approuvé les termes d'un protocole d'accord transactionnel à conclure avec la Société DEXIA DS SERVICES en vue de mettre un terme définitif aux litiges nés ou à naître découlant de l'exécution du marché à procédure adaptée n° 110364, portant sur la mise en place d'un système de tiers payant pour la gestion des frais médicaux.

Alors qu'au terme dudit protocole la Ville de Metz reconnaissait devoir à DEXIA pour solde de tout compte une somme globale, forfaitaire et définitive d'un montant de 83.641,64 Euros, il s'avère que certaines dépenses afférentes au mois de décembre 2012 doivent être ajoutées à ce jour, leur règlement par la Ville de Metz directement ayant en effet échoué en l'absence de résiliation effective du marché public conclu avec la Société DEXIA.

Une somme de 18.162,41 euros acquittée en sus par la Société DEXIA doit ainsi lui être remboursée et être ajoutée en conséquence au montant des sommes dues par la Ville de Metz à la Société DEXIA DS SERVICES au terme du protocole d'accord transactionnel à conclure.

Le Conseil Municipal de la Ville de Metz est donc invité à rapporter les termes de la précédente délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 et approuver les termes du nouveau protocole d'accord transactionnel appelé à lier la Ville de Metz à la Société DEXIA DS SERVICES, tel que fixant le montant de la somme totale, globale, forfaitaire et définitive à régler à 101 804,05 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE:

- **DE MODIFIER** les termes du protocole d'accord transactionnel tel qu'approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013,

- **DE REGLER** en conséquence et conformément au nouveau protocole d'accord transactionnel joint à la présente la somme globale, forfaitaire et définitive d'un montant de 101 804,05 euros à la Société DEXIA DS SERVICES en contrepartie de son renoncement à tout surplus de réclamation ainsi qu'à toute velléité contentieuse, née ou à naître, relative à l'exécution du marché public n° 110364,
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire,
- **DE RAPPORTER** en conséquence la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 28 mars 2013.

Intervention de:/

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour: 53: M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Christiane PALLEZ, M. René DARBOIS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Thierry JEAN, Mme Anne FRITSCH-RENARD, M. Antoine FONTE, Mme Danielle BORI, M. Jacques TRON, Mme Patricia SALLUSTI, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marielle OLESINSKI, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN, M. Thomas SCUDERI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Olivier PAYRAUDEAU, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Huguette KNECHT, Mme Marie RIBLET, M. Jean-Louis LECOCO, M. Pierre GANDAR, M. Bernard HEULLUY, Mme Michèle MEDOC, M. William SCHUMAN, Mme Martine CARRE-VERDIER, M. Jacques MARECHAL, Mme Brigitte LEBLAN, Mme Claire MERTZ, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Catherine OASI-SCHAEFER, Mme Maryse BRESSON, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Hacène LEKADIR, Mme Michèle LETY, M. Patrick THIL, M. Khalife KHALIFE, Mme Dominique BOH-PETIT, Mme Anne STEMART, M. Jérémy ALDRIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Christian ANTOINE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Alain HETHENER.

Voix contre : 0 : Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote: 0:

Procuration: Mme Danielle BORI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marielle OLESINSKI a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Danielle HEBER-SUFFRIN a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Huguette KNECHT a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Martine CARRE-VERDIER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Brigitte LEBLAN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Maryse BRESSON a donné pouvoir à Mme Christiane PALLEZ, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à M. Jacques MARECHAL, Mme Dominique BOH-PETIT a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Anne STEMART a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Alain

<u>Absents au moment du vote : 2 :</u> Mme Catherine GANGLOFF, Mme Anne-Noëlle OUILLOT.

HETHENER a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 13-07-04-46: Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions:

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Décisions rendues.

<u>2°</u>

Mise à disposition.

Date de la décision : 25 juin 2013

N° d'acte: 3.3

 3°

Contrat de prêt d'équipement local. Date de la décision : 25 avril 2013

N° d'acte: 7.1

4°

<u>Ligne de trésorerie interactive.</u> Date de la décision : 30 avril 2013

N° d'acte: 7.1

2ème cas

Décisions prises par M. FONTE, Adjoint au Maire

Prise en charge de frais réel dans le cadre du festival international de danse à Karmiel.

Date de la décision : 25 juin 2013

N° d'acte: 8.7

3^{ème} cas

Décisions prises par M. TRON, Adjoint au Maire

Marchés par catégorie pour l'année 2012.

Date de la décision : 04 juillet 2013

N° d'acte : 1.1

4^{ème} cas

Décisions prises par M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers

Acceptation des remboursements des frais en règlement de préjudices.

Date de la décision : 18 juin 2013

N° d'acte: 9.1

Intervention de: M. Emmanuel LEBEAU.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 1 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

 $\underline{DCM}\ N^\circ\ 13\text{-}07\text{-}04\text{-}1$: Créances irrécouvrables admises en non-valeur et remises gracieuses :

L'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2013 étant épuisé, le Président lève la séance à 00h22.

ANNEXE

ANNEXE 1 : Motion sur le maintien de la Cour d'Appel de Metz déposée par Monsieur THIL et Mme ZIMMERMANN.

P.V dressé le 22 juillet 2013

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE METZ du 4 juillet 2013

Présentée par Patrick THIL et Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillers Municipaux de Metz, respectivement Président du Groupe « Destin pour Metz » et Présidente du Groupe « Metz Demain »

Répondant à des questions posées par plusieurs parlementaires, le Ministre de la Justice a confirmé qu'une étude était engagée pour rationaliser l'organisation des Cours d'Appel.

Il est donc indispensable que tous les élus et toutes les forces vives du Département de la Moselle se mobilisent pour obtenir le statu quo, d'autant plus que des rumeurs laissent entendre qu'il ne pourrait y avoir, à l'avenir, qu'une seule Cour d'Appel par région, et donc l'existence même de la Cour d'Appel de Metz pourra être menacée au profit de celle de Nancy.

Le monde judiciaire messin est en alerte et attentif à ce que Metz garde sa Cour d'Appel.

Il convient que le Conseil Municipal de Metz fasse connaître sa grande vigilance sur ce point, comme il l'avait déjà fait lors de la réforme conduite par la Garde des Sceaux du précédent Président de la République.

Du point de vue de l'Histoire, il y a lieu de rappeler que la Cour d'Appel de Metz, héritière de l'ancien et prestigieux Parlement de Metz, n'a été supprimée que par les autorités prussiennes compétentes à partir de 1870 et qu'il a fallu attendre le Président Pompidou pour son rétablissement:

Outre l'histoire, on peut observer, sur un plan qualitatif, que l'Alsace et la Moselle, particulièrement attachées au droit local, doivent posséder deux Cours d'Appel, spécialisées en cette matière.

Ainsi, après cassation éventuelle, seul le maintien des deux Cours dont celle de Metz permet le traitement de ces affaires particulières devant une autre juridiction que celle d'avant cassation, comme il est de principe.

Selon les critères de gestion quantitative, il faut noter que la Cour d'Appel de Metz est classée dans le milieu du deuxième groupe du tableau des Cours qui compte trois catégories (les plus importantes, les moyennes et les plus petites).

En effet, bien que cette Cour soit départementale, on observe qu'elle traite autant sinon plus d'affaires que celle de Nancy, par exemple, qui est commune aux trois autres départements lorrains.

Enfin, si la rationalisation voulue par certains en faveur d'une Cour d'Appel par Région, ce qui n'est pas le vœu de ce Conseil, il est rappelé si besoin était que Metz est le chef-lieu de la Région Lorraine.

Pour l'ensemble de ces éléments et de ces motifs,

Le Conseil Municipal de Metz demande aux Autorités de la République, et notamment à Madame la Garde des Sceaux, de bien veiller à maintenir dans ses décisions à venir la Cour d'Appel de Metz.

Paka 1/2